



**Rapport de la commission de gestion et des finances
chargée de l'examen
des comptes et de la gestion
du Conseil d'Etat pour l'exercice 2011**

(Du 27 mars 2012)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous soumettre le rapport de la commission de gestion et des finances (CGF) chargée de l'examen des comptes et de la gestion du Conseil d'Etat pour l'exercice 2011.

La constitution de la commission et la répartition de ses travaux se sont faites de la manière suivante.

Composition du bureau

Président: M. Baptiste Hurni
Vice-président: M. Philippe Haerberli
Rapporteur: M. Fabien Fivaz

Sous-commissions

1. *Département de la justice, de la sécurité et des finances (DJSF) – Autorités:*
M. Bertrand Nussbaumer, président, MM. Jean-Bernard Wälti et Olivier Haussener
2. *Département de la santé et des affaires sociales (DSAS):*
M. Fabien Fivaz, président, MM. Baptiste Hurni et Raymond Clottu
3. *Département de la gestion du territoire (DGT):*
M. Claude Guinand, président, MM. Jean-Charles Legrix et Daniel Schürch
4. *Département de l'économie (DEC):*
M. Charles Haesler, président, MM. Martial Debély et Daniel Ziegler
5. *Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS):*
M. Jacques Hainard, MM. François Konrad et Philippe Haerberli.

1. INTRODUCTION

La commission plénière s'est réunie à trois occasions pour traiter des comptes, soit les 6, 12 et 27 mars 2012.

Les commissaires souhaitent en guise d'introduction remercier le Conseil d'Etat ainsi que l'ensemble des services pour le travail accompli cette année et la bonne présentation des comptes.

2. CONSIDERATIONS DU CONSEIL D'ETAT

2.1. Appréciation générale des comptes

Un excédent de revenus de 3 millions de francs, au lieu du déficit de 15,4 millions de francs inscrit au budget: les comptes 2011 bouclent avec un bénéfice pour la quatrième fois, après 2006, 2007 et 2008. Les charges ont été globalement bien maîtrisées. Mais le Conseil d'Etat est inquiet de l'évolution du produit de l'impôt des personnes physiques, qui est inférieur de 8,6 millions de francs au budget 2011 et qui stagne par rapport à 2010. Relevons que les opérations de bouclage incluent des prélèvements aux provisions et la constitution de réserves pour un total *net* de 30 millions de francs. Sans celles-ci, le résultat affiche un déficit de 27 millions de francs. Les investissements atteignent 76,6 millions de francs de dépenses nettes, un montant proche de celui de 83,6 millions de francs prévu au budget. Les limites du frein à l'endettement sont respectées.

2.2. Compte de fonctionnement

Le résultat total des comptes 2011 présente un excédent de revenus de 3 millions de francs au compte de fonctionnement. Le résultat avant bouclage présente un excédent de charges de 27 millions de francs. Les opérations de bouclage se montent à 30 millions de francs. Les charges totales se situent à 1950,9 millions de francs, soit une progression de 3,8 millions de francs ou 0,2% par rapport au budget. Avec un total de 1953,9 millions de francs, les revenus se révèlent pour 22,2 millions de francs ou 1,2% meilleurs que le budget qui partait d'un montant de 1931,7 millions de francs. Ce meilleur résultat est toutefois largement tributaire des dissolutions de provisions et réserves (37,2 millions de francs).

2.3. Compte des investissements

Les investissements nets se montent à 76,6 millions de francs, soit 7 millions de francs ou 8,4% de moins que l'enveloppe budgétisée de 83,6 millions de francs. Par rapport aux exercices précédents, l'écart entre budget et comptes a donc été réduit. Le Conseil d'Etat a profité de la marge de manœuvre que lui octroie le décret sur le budget 2011 pour réallouer les tranches de paiement d'un projet à l'autre en fonction des états d'avancement. Par ailleurs, certains investissements ont été anticipés dans les limites de compétences du Conseil d'Etat (400.000 francs).

2.4. Financement et évolution de la dette

L'exercice 2011 boucle sur une insuffisance de financement de 31,9 millions de francs. Ce montant correspond au besoin de financement des domaines de tâches de l'Etat. Toutefois, en incluant les mouvements au bilan dans le patrimoine financier de l'Etat, la dette consolidée a été réduite de 95 millions de francs pour se chiffrer à 1,2 milliard de francs au 31 décembre 2011.

2.5. Variation du découvert et fortune des fonds

Les mouvements de l'exercice 2011 se sont soldés par un prélèvement à la fortune des fonds de 13,4 millions de francs contre 24,7 millions de francs prévus au budget. Ainsi, la fortune totale au 31 décembre 2011 se monte à 91,3 millions de francs.

Le découvert a été réduit de 3 millions de francs et se monte à 378 millions de francs.

2.6. Suivi et évaluation de la planification financière

La planification financière, dont le Conseil d'Etat a pris acte en septembre 2011, présente des déficits se situant dans une fourchette de 95 millions de francs (2013) à 164 millions de francs (2015). Ils sont bien au-delà des objectifs fixés par le Conseil d'Etat d'un retour à l'équilibre budgétaire à l'horizon 2015.

Même s'il ne cache pas sa satisfaction de comptes positifs, le Conseil d'Etat constate donc que les informations découlant de la planification financière sont plutôt inquiétantes, particulièrement dans un canton qui peine à réaliser sa réforme structurelle.

3. CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION

La commission a estimé que les comptes 2011 ressemblaient grandement aux comptes précédents, tout en présentant cette fois-ci un léger bénéfice de 3 millions de francs. A l'instar du Conseil d'Etat, certains commissaires estiment que ces résultats sont encourageants, en relevant toutefois qu'ils sont partiellement dus à des opérations comptables, en particulier en lien avec les fonds et la dissolution de réserves et de provisions. Pour d'autres commissaires, le bénéfice n'est pas suffisant. Il est une source d'inquiétude en prévision des grands projets que sont par exemple le RER, la révision de la fiscalité des personnes physiques ou des montants qu'il faudra débloquer pour assainir la caisse de pension.

Certains commissaires ont relevé le fait que les comptes 2011 de l'Etat sont très difficiles à lire et à analyser. Il a par exemple été relevé que si les résultats présentent un léger bénéfice et une insuffisance de financement (31,9 millions de francs), ils présentent également une diminution sensible de la dette (95 millions de francs). Le service financier a transmis à la commission une note qui explique cet écart par un afflux de liquidités inscrites au bilan pour plus de 120 millions de francs. Ces montants n'ont aucun effet sur le compte administratif.

La commission partage plusieurs des inquiétudes du Conseil d'Etat, en particulier la stagnation des revenus des impôts des personnes physiques par rapport aux comptes précédents, malgré l'embellie conjoncturelle. Sur ce point, le Conseil d'Etat a commandé une série d'études, notamment au service de la statistique, pour différencier la croissance démographique des mouvements de contribuables. A noter qu'il faut différencier les personnes physiques taxées ordinairement des personnes taxées à la source. Les recettes de l'impôt à la source sont en augmentation depuis quelques années.

La commission a été interpellée par les différences entre l'évaluation des charges de personnel lors du deuxième bouclage intermédiaire et le résultat définitif. L'écart est en effet de plus de 11 millions de francs. Certains estiment qu'une meilleure évaluation doit être possible. Sur ce point, le Conseil d'Etat n'a pas le même avis. Il estime que les évaluations sont réalistes. Il a toutefois demandé que les aspects financiers des ressources humaines fassent l'objet d'un suivi particulier.

Au niveau des investissements, la commission a estimé qu'ils étaient correctement maîtrisés. Elle relève toutefois qu'en 2011, comme les années précédentes, le budget n'a pas pu être tenu.

4. EXAMEN DES COMPTES ET DE LA GESTION PAR DEPARTEMENT

4.1. Autorités

4.1.1. Rapport de la sous-commission DJSF sur les comptes

4.1.1.1. Généralités

Dans son rapport sur les Autorités, le Conseil d'Etat donne une information assez élaborée de la situation quant au traitement en cours des diverses recommandations, motions et postulats en suspens. Il en est remercié.

Le calendrier de traitement de ces diverses interventions parlementaires est ambitieux. Il est souhaité que les propositions de délai de traitement puissent être tenues.

4.1.1.2 Examen de détail par service

Redressement finances et adaptation des structures

Un bilan intermédiaire, lié au départ de M. Randin, a été effectué.

Son action a essentiellement porté sur le renforcement du contrôle de la gestion dans chaque département et par le développement de la planification financière roulante. Il s'est engagé en faveur de l'implantation d'une comptabilité analytique, en favorisant les processus transversaux, mais son action a été limitée par le manque de formation et de volonté des collaborateurs concernés. Il était convaincu de la nécessité de renforcer les services centraux et de favoriser l'utilisation de SAP comme outil de pilotage.

Il a ensuite travaillé sur les principes de gouvernance des partenariats. Un rapport, contenant 27 principes, a été adopté par le Conseil d'Etat. Il servira de cadre dans l'élaboration des contrats de prestations.

La commission de gestion et des finances est très réservée quant à ce bilan d'activités. Bien que délégué du Conseil d'Etat, il n'y a jamais eu de collaboration entre le délégué et la commission.

Pourtant, cette collaboration était prévue dans la loi sur le redressement des finances. Dans son rapport 10.002, le Conseil d'Etat propose: *que la commission de gestion et des finances soit associée de très près à l'ensemble du projet. Il souhaite que des membres de cette dernière participent à des groupes de travail dans le cadre de sous-projets.*

La loi, dans son article 14 précise:

¹*La commission de gestion et des finances du Grand Conseil veille au suivi régulier des travaux menés en réalisation du programme.*

²*Elle préavise à l'attention du Grand Conseil les objectifs annuels et les moyens pour les réaliser.*

³*Elle fait rapport périodiquement au Grand Conseil sur l'avancement des travaux.*

Ce travail en commun n'a jamais eu lieu.

M. Randin a été reçu à deux reprises par la commission. Les rapports qu'il y a présentés manquaient tellement de substance et de propositions que la CGF a demandé au Conseil d'Etat de ne pas les présenter au Grand Conseil.

En septembre 2011, la sous-commission a souhaité entendre M. Randin et l'a invité à participer à une séance. Ce dernier a décliné l'invitation en disant qu'il n'avait rien de nouveau à apporter.

Dans un premier temps, la CGF demande qu'un bilan de son activité soit établi et discuté au sein de la commission, certains membres souhaitant qu'il le soit en sa présence. Avant de repourvoir le poste de délégué, la commission demande avec insistance l'assurance que le cadre légal de l'action de ce délégué soit respectée et que la CGF soit vraiment partenaire du Conseil d'Etat et de son délégué dans la poursuite de ce travail.

4.1.2. Rapport de la sous-commission DJSF sur la gestion

4.1.2.1. Services visités

Service d'achat, de logistique et des imprimés (SALI)

En date du 6 décembre 2011, les membres de la sous-commission, en présence de M. Jean Studer, conseiller d'Etat, et du chef du service financier, ont rencontré le chef du SALI, le chef de l'office d'organisation et le coordinateur des achats.

En introduction de la séance, le chef de l'office d'organisation a rappelé l'historique du projet RECOLTE, concernant la réorganisation et la gestion des achats de l'Etat de Neuchâtel. Suite à cette réorganisation, un coordinateur des achats a été engagé dans le but de coordonner la mise en œuvre de cette gestion. Après une année de service, le coordinateur des achats a fait une présentation de la problématique achats actuelle relevée au sein de l'Etat, avec des propositions d'amélioration suivantes:

- 1) Centraliser les budgets de fonctionnement,
- 2) Intégrer les achats dans le flux de validation des investissements,
- 3) Mettre en place SAP MM dans les services centraux acheteurs,
- 4) Mettre en place une réglementation de validation d'achat pour le développement durable,
- 5) Former à la culture d'achat.

Par quelques exemples concrets, le coordinateur des achats a démontré aux membres de la sous-commission les possibilités sensibles d'économie possibles (entre 20 et 40%), dans les services de l'Etat, comme dans les entités autonomisées, par un travail adéquat d'élaboration du cahier des charges, la définition de standards, la mise en concurrence, la définition d'un prix par place de travail ou encore par la négociation.

4.2. Contrôle cantonal des finances

4.2.1. Rapport de la sous-commission DJSF sur les comptes

4.2.1.1. Généralités

L'année 2011 a été marquée par un manque de personnel, lié notamment au délai de carence décidé par le Conseil d'Etat dans le cas d'un remplacement d'une personne.

Dans la mesure où le Contrôle cantonal des finances (CCFI) n'a pas eu de mandats particuliers du Conseil d'Etat durant cette année, le nombre des audits à l'interne de l'administration a pu être augmenté. Une attention particulière est portée sur les systèmes de contrôle interne.

Des recommandations et des remarques émises par le CCFI en 2011, 82% des problèmes ont été acceptés (mais pas encore forcément corrigés), 5% sont encore à l'examen et 13% étaient à recevoir au 31 décembre, le délai fixé n'étant pas échu.

4.2.2. Rapport de la sous-commission DJSF sur la gestion

4.2.2.1. Suivi des dossiers

Suite à une interpellation par le Syndicat des services publics (SSP) et sur sollicitation de plusieurs collaborateurs de l'Office et Musée d'Archéologie, le CCFI a examiné la question délicate de l'utilisation des fonds de la Confédération dans le cadre des chantiers de la N5, dans l'accomplissement de missions d'archéologie. De nombreuses décisions n'étaient pas documentées et un sérieux flou régnait. Le CCFI a finalement consulté l'Office fédéral des Routes (OFROU). Ce dernier a également consulté le Contrôle fédéral des finances.

Finalement, ces deux partenaires de la Confédération concluaient que les pratiques ne présentaient pas de caractère pénal dénonçable et l'OFROU n'invoquait pas de préjudice financier. Le CCFI a donc classé ce dossier, tout en mettant en place diverses procédures afin de respecter les exigences de l'OFROU.

Par ailleurs, le rapport du CCFI soulève deux problèmes rencontrés ou découverts au cours de l'exercice 2011. Ils feront tous deux l'objet d'un suivi en 2012 par la sous-commission idoine de la CGF, à savoir:

- Au DSAS, l'Office de l'Aide sociale n'a pas pu effectuer de manière correcte sa fonction de contrôle des dossiers de l'aide sociale de la Ville de Neuchâtel, en raison des réserves émises par ce service de la Ville. Le CCFI demande que des mesures coercitives soient prises afin que l'ODAS puisse remplir sa mission de surveillance.
- Au DECS, concernant la HE-ARC, il a été relevé que des engagements financiers conséquents ont été pris dans le contrat de bail conclu avec la société CFF Immobilier. Le taux de calcul du loyer se monte à 6%, plus 1,5% d'honoraires de gestion.

4.3. Autorités judiciaires

4.3.1. Rapport de la sous-commission DJSF sur les comptes

4.3.1.1. Généralités

L'année 2011 fut une année très particulière pour les Autorités judiciaires, puisqu'elles se trouvaient confrontés à deux changements simultanés très importants, à savoir la réforme de leur structure administrative, avec son autonomisation, ainsi que l'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédure civile et pénale.

Les conséquences de l'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédure ne sont pas encore toutes connues. Il est certain néanmoins que la charge de travail des Autorités judiciaires est en augmentation. Il s'agira de veiller dans les mois et années à venir à les doter des moyens suffisants, particulièrement en personnel.

Les autorités judiciaires ont de manière générale respecté le budget 2011. La gestion des finances par son secrétariat général s'est effectuée sans problème. D'une manière générale, la notion d'autonomie de gestion pour les Autorités judiciaires n'a pas été suffisamment définie.

La loi sur l'Organisation judiciaire prévoit, dans son article 63, alinéa 4, que "les différends en matière administrative et financière entre la commission administrative et le Conseil d'Etat sont traités par la commission de gestion et des finances du Grand Conseil."

Dans l'article 75 de la même loi, il est précisé, alinéa 4, que "les divergences d'ordre financier entre le Conseil d'Etat et les autorités judiciaires sont traitées par la commission de gestion et des finances du Grand Conseil.

Une commission spéciale s'est réunie en date du 16 novembre dernier. Elle est composée de M^{me} Jeanine de Vries Reilingh, juge au Tribunal cantonal et membre de l'ancienne CAAJ-Prov., MM. Nicolas De Weck, juge au Tribunal régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, membre de la CAAJ, Pierre-André Steiner, membre de la commission judiciaire du Grand Conseil, Jean-Bernard Wälti et Bertrand Nussbaumer, membres de la sous-commission de gestion et finances, qui la préside.

Les demandes présentées par les Autorités judiciaires manifestent clairement la nécessité de mieux définir entre Conseil d'Etat, Grand Conseil, commissions judiciaire et de gestion et des finances et Autorités judiciaires, la notion d'autonomisation.

Une nouvelle séance de cette commission sera convoquée ce printemps, afin de clarifier cette notion et les moyens de collaboration entre les divers partenaires.

4.4. Département de la justice, de la sécurité et des finances

4.4.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

4.4.1.1. Généralités

La lecture des chiffres du DJSF est toujours difficile dans la mesure où le département enregistre des éléments sur lesquels il n'a aucune prise directe, comme les recettes fiscales, les intérêts de la dette et des mouvements de trésorerie. Pour obtenir l'enveloppe du DJSF, il faut donc déduire ces éléments, des charges nettes figurant au rapport à l'appui des comptes. Nous vous précisons que nous avons pris les mêmes rubriques que pour le budget 2012; les chiffres au B2011 et C2010 ont donc été réactualisés. Le tableau 1 donne un aperçu global de ces calculs qui permettent de comparer les charges nettes figurant dans les comptes 2011 et "l'enveloppe en charges nettes" du DJSF. Cette enveloppe regroupe les mouvements financiers qui relèvent en priorité de la responsabilité du département et sur lesquels il agit réellement.

Situation générale et aperçu d'ensemble

Calcul des charges nettes du DJSF

	Comptes 2011	Budget 2011	Différence	Comptes 2010
Charges brutes	256,0	252,7	3,3	274,5
Revenus	1'358,6	1'358,5	0,1	1'325,0
Charges nettes	-1'102,6	-1'105,8	3,2	-1'050,5
Charges/Revenus hors-enveloppe	-1'196,0	-1'201,8	5,8	-1'169,9
Enveloppe en charges nettes	93,4	96,0	-2,6	119,4

Dans le tableau ci-dessus, on constate que les charges brutes sont supérieures au budget de 3,3 millions de francs. Les revenus sont quant à eux inférieurs de 0,1 million de francs par rapport aux prévisions budgétaires, ce qui explique des comptes 2011 supérieurs au budget en charges nettes de 3,2 millions de francs.

Si l'on déduit les montants comptabilisés hors enveloppe, les charges nettes du département s'élèvent à 93,4 millions de francs, contre 96 millions de francs au budget. L'enveloppe en charges nettes est ainsi inférieure de 2,6 millions de francs au budget, dans les comptes 2011.

Résultats généraux

Déduction faite des recettes déterminantes de l'Etat, les comptes 2011 du DJSF sont inférieurs de 2,6 millions de francs au budget 2011, en charges nettes (cf. détail sur le tableau ci-après):

- Les **charges brutes** des comptes 2011 sont supérieures de quelque 8,8 millions de francs au budget 2011. Elles incluent, le paiement de 10 millions de francs pour un versement unique Prévoyance.ne pour profession pénible à la police neuchâteloise (PONE) (compensé par une rubrique 48).
- Les **revenus** sont quant à eux supérieurs de quelque 11,4 millions de francs par rapport au budget 2011 en tenant compte d'un montant de 10 millions de francs pour un versement unique Prévoyance.ne pour profession pénible à la PONE.

Les **charges nettes** sont inférieures de 2,7% au budget 2011. Les **recettes** des comptes 2011 représentent 48% des dépenses brutes.

Le tableau 2 montre les principales variations, par groupes de charges et de revenus, entre les comptes et le budget:

- Les **charges de personnel** (groupe 30) sont supérieures au budget de 9,2 millions de francs (en tenant compte du paiement de 10 millions pour Prévoyance.ne) les biens, services et marchandises (groupe 31) sont inférieurs au budget de 0,5 million de francs;
- Les parts aux **contributions sans affectation** (groupe 34) sont inférieures de 1,1 million de francs; il s'agit ici des parts communales aux amendes, à mettre en relation avec le groupe 43;
- Les **dédommagements aux collectivités publiques** (groupe 35) sont quant à eux supérieurs au budget de 900.000 francs de francs à mettre en relation avec le groupe 45.
- Dans le **groupe 38**, il s'agit de l'attribution entre autre de 300.000 francs pour une provision concernant les litiges relatifs à la facturation des frais de sécurité pour des manifestations sportives (PONE, rubrique 381236)

Vue d'ensemble des charges et des revenus

	C2011	B2011	Différence	C2010
Charges brutes				
30 Charges de personnel	124.022.101	114.817.200	9.204.901	128.847.027
31 BSM	35.733.995	36.221.500	-487.505	35.254.578
32 Intérêts passifs				
33 Amortissements				
34 Parts et contributions sans affectation	5.883.091	7.000.000	-1.116.909	5.783.355
35 Dédommagement aux collectivités publiques	8.969.057	8.046.100	922.957	8.591.130
36 Subventions accordées	2.847.085	2.952.000	-104.915	2.519.008
37 Subventions redistribuées	292.420	483.600	-191.180	335.745
38 Attributions aux financements spéciaux	822.791	185.500	637.291	10.726.883
39 Imputations internes	2.197.585	2.235.700	-38.115	2.365.227
Total	180.768.125	171.941.600	8.826.525	194.422.954
Revenus				
40 Impôts				
41 Patentes et concessions				
42 Revenus des biens	-112.714	-143.000	30.286	-210.961
43 Contributions	-45.940.043	-44.649.900	-1.290.143	-46.152.559
44 Parts à des recettes sans affectation	-663.846	-650.000	-13.846	-775.320
45 Dédommagement de collectivités publiques	-19.066.830	-19.552.200	485.370	-18.961.897
46 Subventions acquises	-1.784.178	-2.070.400	286.222	-1.792.839
47 Subventions à redistribuer	-292.420	-483.600	191.180	-335.745
48 Prélèvements sur financements spéciaux	-11.075.462	-615.300	-10.460.162	-1.545.842
49 Imputations internes	-8.430.497	-7.761.300	-669.197	-5.215.950
Total	-87.365.990	-75.925.700	-11.440.290	-74.991.113
Charges nettes	93.402.135	96.015.900	-2.613.765	119.431.841

Les variations de revenus par rapport au budget 2011 touchent principalement:

- le **groupe 43 "contributions"** enregistre une augmentation totale de 1,3 million de francs;
- les **dédommagements de collectivités publiques** du groupe 45 sont inférieurs de 485.370 francs, par rapport aux prévisions budgétaires;

En ce qui concerne les résultats nets par centre financier (y.c fonds), on constate que 14 d'entre eux, bouclent les comptes avec des chiffres inférieurs à ceux du budget 2011, à hauteur de 10,3 millions de francs; 3 centres financiers comptabilisent des dépenses nettes supérieures totalisant quelque 7,7 millions de francs par rapport au budget.

L'écart entre le budget et les comptes 2011 se monte à -2,6 millions de francs.

4.4.1.2. Groupes de dépenses (budget de fonctionnement avec subdivisions en charges par nature)

Charges de personnel (groupe 30)

		C2011	B2011	Différence	C2010
2010	Secrétariat général	782.617	-1.570.000	2.352.617	894.992
3300	Office d'organisation	232.352	231.600	752	229.050
2011	Politique familiale et égalité	281.069	282.600	-1.531	265.959
2050	Service de la justice	2.557.859	2.829.100	-271.241	2.621.397
2051	Tribunal cantonal	0	0	0	4.881.723
2052	Tribunaux de districts	0	0	0	6.720.107
2056	Tribunal fiscal	0	0	0	511.554
2053	Autorités de conciliation	0	0	0	577.612
2054	Ministère public	0	0	0	1.440.111
2055	Juges d'instruction	0	0	0	2.316.251
2205	Service pénitentiaire	9.387.656	9.945.300	-557.644	9.436.885
2220	Service de probation	1.246.237	1.370.020	-123.964	1.169.474
2350	Police cantonale	65.939.967	56.443.100	9.496.867	54.718.645
2351	ERAP	101.090	173.300		130.879
2700	Service sécurité civile et militaire	5.387.226	5.242.000	145.226	5.121.761
2551	Ets militaires exploit.et administration	0	0	0	0
3050	Service financier	3.782.340	3.781.800	540	3.341.151
3100	Service des contributions	14.177.440	15.051.000	-873.560	13.935.153
3200	Service juridique	2.518.966	2.614.900	-95.934	2.511.443
3250	Service des ressources humaines	5.097.333	5.598.700	-501.367	6.085.263
3350	Service du traitement de l'information	11.156.765	11.096.400	60.365	10.283.121
3351	STI - Entité neuchâteloise	0	10.000	-10.000	0
3450	Gérance des immeubles	939.894	1.284.500	-344.606	1.239.031
3700	Service des communes	433.291	432.700	591	415.465
	Total	124.022.101	114.817.200	9.277.111	128.847.027

Les charges de personnel du département sont supérieures à celles budgétisées pour 2011 de quelque 9,2 millions de francs, et tout particulièrement à la PONE (+9,4 millions de francs), notamment en raison de la cotisation relative aux professions pénibles, cotisation qui est, pour rappel, compensée par la dissolution d'une provision.

Effectifs: vue d'ensemble

Evolution des effectifs du DJSF en EPT de 2008 à 2011 en équivalents plein temps (EPT) y.c. Pouvoir judiciaire et magistrats jusqu'en 2010

Année	Comptes	Budget	Différence entre	
	EPT*	EPT	Budgets et comptes	Budgets annuels
2008	971,4	962,5	9,0	47,3
2009	998,8	1009,8	-10,9	16,8
2010	994,8	1026,6	-31,8	-113,0
2011	886,7	913,7	-27,0	

(*) Arrêté au 31 décembre, selon rapport de gestion du DJSF

En 2011, toutefois, la gestion rigoureuse des effectifs a permis de réduire au total le nombre d'EPT au 31 décembre de 27 EPT par rapport au budget (Voir tableau détaillé avec les comparatifs ci-après).

4.4.1.3. Investissements

Compte des investissements 2011

	B2011			C2011		
	Dépenses	Recettes	Net	Dépenses	Recettes	Net
Investissements total DJSF (en cours et à solliciter)						
Compétence Grand Conseil	12.020.000	1.308.100	10.711.900	7.726.618		7.726.618
Compétence Conseil d'Etat	1.500.000		1.500.000	4.782.745		4.782.745
Total	13.520.000	1.308.100	12.211.900	12.509.363		12.509.363

Il nous faut préciser que sur les 12,5 millions de francs de dépenses réalisées au comptes 2011, 3,3 millions de francs correspondent à des investissements non prévus qui ont pu être avancés vu le retard pris sur d'autres projets (exemple: crédits Prison -2.5 millions de francs).

	Comparaison des effectifs (en EPT)	CC	C2008	B2008	Différence	C2009	B2009	Différence	C2010	B2010	Différence	C2011	B2011	Différence
1	Secrétariat général	2010	5.00	5.60	-0.60	5.80	6.00	-0.20	4.00	6.70	-2.70	4.80	5.00	-0.20
2	Office d'organisation	3300	1.30	1.30	0.00	1.30	1.30	0.00	1.30	1.30	0.00	1.30	1.30	0.00
3	Politique familiale et égalité	2011	2.10	2.10	0.00	2.10	2.10	0.00	2.10	2.10	0.00	2.10	2.10	0.00
4	Service de la justice	2050	22.10	12.40	9.70	25.00	22.20	2.80	29.10	28.90	0.20	25.20	28.90	-3.70
5	Magistrats													
6	Tribunal cantonal	2051	10.50	12.00	-1.50	10.50	10.50	0.00	10.50	10.50	0.00	0.00	0.00	0.00
7	Tribunaux de districts	2052	11.00	12.00	-1.00	12.00	12.00	0.00	12.00	12.00	0.00	0.00	0.00	0.00
8	Tribunal fiscal	2056	1.00	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	1.00	1.00	0.00	0.00	0.00	0.00
9	Autorité de conciliation	2053	1.50	1.50	0.00	1.50	1.50	0.00	1.50	1.50	0.00	0.00	0.00	0.00
10	Ministère public	2054	3.00	2.00	1.00	3.00	3.00	0.00	3.00	3.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11	Juges d'instruction	2055	5.00	5.00	0.00	5.00	5.00	0.00	5.00	5.00	0.00	0.00	0.00	0.00
12	Tribunal cantonal (adm.)	2051	19.60	20.10	-0.50	17.20	20.20	-3.00	16.20	17.20	-1.00	0.00	0.00	0.00
13	Tribunaux de districts (adm.)	2052	33.70	34.35	-0.65	34.30	34.35	-0.05	32.50	34.35	-1.85	0.00	0.00	0.00
14	Tribunal fiscal (adm.)	2056	1.30	1.30	0.00	1.30	1.30	0.00	1.30	1.55	-0.25	0.00	0.00	0.00
15	Autorité de conciliation (adm.)	2053	3.00	3.00	0.00	2.30	3.00	-0.70	2.30	3.00	-0.70	0.00	0.00	0.00
16	Ministère public (adm.)	2054	7.40	7.30	0.10	7.40	7.30	0.10	7.40	7.30	0.10	0.00	0.00	0.00
17	Juges d'instruction (adm.)	2055	10.70	11.50	-0.80	10.20	10.70	-0.50	10.20	10.70	-0.50	0.00	0.00	0.00
18	Service pénitentiaire	2200	78.40	79.60	-1.20	82.60	87.90	-5.30	81.20	84.10	-2.90	79.00	85.30	-6.30
23	Service de probation	2220	9.95	11.05	-1.10	10.05	10.05	0.00	11.05	11.05	0.00	10.25	11.05	-0.80
24	Police cantonale	2350	426.50	418.65	7.85	447.85	446.15	1.70	440.25	450.55	-10.30	444.17	441.53	2.64
25	Service de la sécurité civile et militaire	2700	43.62	45.00	-1.38	44.47	44.52	-0.05	44.82	45.62	-0.80	47.82	45.82	2.00
28	Service financier	3050	22.20	24.60	-2.40	27.20	24.20	3.00	28.60	32.20	-3.60	32.00	32.10	-0.10
29	Service des contributions	3100	126.90	123.15	3.75	120.80	127.95	-7.15	121.60	127.95	-6.35	113.00	127.40	-14.40
30	Service juridique	3200	17.70	19.10	-1.40	17.20	17.70	-0.50	16.70	17.20	-0.50	17.40	17.20	0.20
31	Service des ressources humaines	3250	15.10	15.10	0.00	14.40	15.10	-0.70	14.60	15.30	-0.70	13.90	15.50	-1.60
32	Service du traitement de l'information	3350	78.05	78.75	-0.70	79.55	79.95	-0.40	83.25	82.25	1.00	85.45	86.15	-0.70
33	Gérance des immeubles	3450	12.00	12.00	0.00	12.00	12.00	0.00	10.50	11.50	-1.00	7.50	11.50	-4.00
35	Service des communes	3700	2.80	3.00	-0.20	2.80	2.80	0.00	2.80	2.80	0.00	2.80	2.80	0.00
	Total		971.42	962.45	8.97	998.82	1'009.77	-10.95	994.77	1'026.62	-31.85	886.69	913.65	-26.96

4.4.1.4. Examen de détail par service

Service des contributions

Le chef du service fait part de son inquiétude devant l'évolution de la situation du canton de Neuchâtel. Le solde migratoire montre un départ de nombreux contribuables, représentant environ 30 millions de francs de revenus par an, donc 10 millions de francs de recettes fiscale en moins. Cette évolution explique la stagnation depuis plusieurs années du revenu de l'impôt sur les personnes physiques.

Il est à noter que l'amnistie fiscale qui a été décidée par la Confédération a provoqué une recette supplémentaire de 6,65 millions de francs.

Service des ressources humaines

Le chef du service nous fait part de la difficulté croissante pour l'Etat de Neuchâtel d'engager des cadres compétents. Plusieurs éléments y contribuent: nous pouvons notamment citer des salaires trop bas, l'image peu attrayante de l'Etat, la diminution de la sécurité de l'emploi et les soucis liés à la réforme de Prévoyance.ne. Un programme d'accueil, de formation et d'encadrement des cadres a été mis sur pied.

Les membres de la sous-commission évoquent la situation mentionnée dans la presse concernant ce collaborateur qui a touché son salaire pendant près d'une année, sans que sa situation soit régularisée. Il est à noter que chaque département est responsable de la gestion de ses postes de travail mais que des outils de pilotage manquent. L'introduction de la comptabilité analytique, en lien avec le nouveau système comptable MCH2, devrait le favoriser.

Le service des ressources humaines n'a actuellement pas les moyens suffisants pour suivre la situation de chaque collaborateur. Dans la plupart des entreprises, la dotation des ressources humaines se monte à 1 EPT pour 100 collaborateurs. La dotation actuelle du SRH est de 1 EPT pour 200 collaborateurs.

4.4.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.4.2.1. Suivi des dossiers

Police

En date du 15 mars, les membres de la sous-commission ont été informés de tensions au sein de la Police neuchâteloise, dans l'attente d'un règlement disciplinaire. Une rencontre avec les syndicats de la Police a même été envisagée.

La mise en consultation à l'interne de la Police d'une procédure disciplinaire a, à notre connaissance, réglé ce problème à satisfaction de toutes les parties. Les membres de la sous-commission ont pu consulter ce projet, qui prévoit deux types de procédure:

- une procédure administrative à l'interne, avec mention des voies de recours;
- une procédure pénale, différenciée selon que le délit a été commis durant l'exercice de la fonction ou en dehors.

Au niveau de la police unique, le Conseil d'Etat a confirmé qu'il n'y aurait pas de dérogation particulière pour la Ville de Neuchâtel. Sa police rejoindra donc Police neuchâteloise au 31 décembre 2013.

La police, de même que le service pénitentiaire, font part de leur préoccupation quant aux effets du nouveau code de procédure pénale, entré en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Ce code alourdit la tâche de tous les partenaires, la police, qui voit notamment les tâches administratives évoluer considérablement, les Autorités judiciaires, mais encore les agents de détention. Les moyens actuels sont insuffisants pour tous les partenaires concernés pour faire face à l'augmentation des procédures.

Service de la sécurité civile et militaire

En date du 25 janvier 2011, les membres de la sous-commission étaient informés que des difficultés étaient apparues dans la conduite de ce service, séparé sur deux sites, Couvet et Colombier, et comprenant 52 collaborateurs (48 EPT). Une enquête administrative a été demandée à M. Laurent Krügel, ancien commandant de la police neuchâteloise.

En date du 28 mars 2011, les conclusions de l'expertise de M. Krügel leur étaient communiquées. Elles concluaient à la nécessité du départ du chef de service, du rétablissement d'une meilleure communication et l'instauration d'un climat de confiance. Le nouveau chef devrait être invité à proposer une organisation nouvelle, tenant compte des compétences des cadres actuels et basée sur quatre sections: administration militaire, infrastructures, logistique et protection de la population.

La suspension du chef du service a nécessité un remplacement par intérim. C'est Claude-Henri Schaller, secrétaire général du département, qui a dirigé ce service durant la quasi totalité de l'année. C'est M. Jacques Magnin, qui a été nommé à ce poste, avec effet au 1^{er} janvier 2012.

Service pénitentiaire

Les membres de la sous-commission ont été rapidement informés quant aux divers problèmes liés à l'évasion de Jean-Louis B, détenu à Bellevue, Gorgier, lors d'une conduite humanitaire. Le Conseiller d'Etat leur a fait part des divers manquements et problèmes constatés, que cela soit en interne dans la prison, soit dans les difficultés de collaboration avec le canton de Berne, difficultés liées à l'existence de 2 concordats intercantonaux différents et à des problèmes de langue.

En date du 20 octobre, en présence de M. Jean Studer, la cheffe du service pénitentiaire et le secrétaire général, ils ont été informés des conclusions du rapport de l'organe d'enquête administrative spéciale désignée par la République et canton de Neuchâtel, à la suite de l'évasion du 27 juin au 1^{er} juillet 2011 d'un détenu dangereux, incarcéré aux fins de son internement (art. 64, alinéa premier, CP) à l'Etablissement d'exécution des peines de Bellevue, par le professeur Claude Rouiller. Ce rapport a été mis à leur disposition.

La cheffe du service pénitentiaire a présenté aux membres de la sous-commission les diverses mesures prises suite à ces difficultés. Il s'agit en particulier de mesures sécuritaires, de blocage des élargissements et d'une réduction des détenus dangereux dans l'Etablissement d'exécution de peines de Bellevue. Les membres de la sous-commission la remercient pour son engagement et son action pour ramener le calme et la sécurité dans les établissements d'exécution de peines. Elle a dû faire face au départ conjoint des deux directeurs de Bellevue, ainsi que celui du geôlier-chef. Elle est arrivée à rétablir un climat de confiance dans les deux établissements.

Les membres ont également pris connaissance des informations que le Conseil d'Etat a fait parvenir à la commune de Gorgier. Cette commune n'avait pas été informée des évolutions connues ces dernières années dans le type de personnes détenues sur son territoire.

Lors de la même séance, l'évasion d'un détenu à la prison de La Chaux-de-Fonds a également été évoquée.

Le contenu du rapport du professeur Rouiller, ainsi que des compléments d'information apportés par M. Henri Nuoffer, secrétaire général de la CLDJP, vont conduire à des modifications des travaux prévus aux Etablissements de Bellevue, à Gorgier et de la Promenade, à la Chaux-de-Fonds. Ces modifications seront soumises au Grand Conseil. Une intervention significative est nécessaire sur le mur d'enceinte de l'Etablissement de La Chaux-de-Fonds. Au niveau de l'EEP de Bellevue, une augmentation du nombre de cellules individuelles est envisagée, afin d'assurer la sécurité. Cela conduirait à une diminution de la capacité d'accueil de cet établissement. Il s'agira également d'examiner si les compétences médico-sociales du personnel pénitentiaire sont suffisantes dans le cadre de l'exécution des mesures.

Un détenu s'est adressé à la commission de gestion et des finances concernant divers problèmes liés à son incarcération à Bellevue. Les membres de la sous-commission ne sont pas entrés en matière sur les questions liées à son plan d'exécution de sanctions ainsi que le refus d'octroi de congés, ces éléments ne la concernant pas.

Ce détenu se plaignait par ailleurs que durant son occupation dans les ateliers de Bellevue, il avait été appelé à *"découper le label "Made in Taiwan" sur des emballages réservés à l'industrie horlogère, pour les remplacer par un label "Swiss Made", alors que manifestement ces produits ne semblaient avoir aucun lien avec une quelconque fabrication suisse, se demandant si des détenus incarcérés pour avoir commis des actes contraires à la loi pouvaient être les complices d'un éventuel trafic sur le label "Swiss".*

Les membres de la sous-commission ont entendu les explications fournies par le Conseil d'Etat, ainsi que par le service pénitentiaire. Il nous a été confirmé qu'il s'agissait bien de travaux liés avec le conditionnement d'outillage d'horlogerie. Le découpage d'étiquettes permet l'utilisation des emballages pour le conditionnement de matériel produit en Suisse. INFOSUISSE, qui a été consulté à ce sujet, a confirmé qu'il n'y avait aucun aspect illégal à cette pratique.

La commission nationale de prévention de la torture, présidée par M. Jean-Pierre Restellini, médecin et juriste genevois, a siégé en fin d'année passée dans notre canton et a examiné les conditions de détention. Elle a conclu ses travaux en exprimant sa satisfaction quant à la qualité des procédures définies.

SIEN

Les membres de la sous-commission ont été informés par le Conseil d'Etat que les travaux liés au projet de regroupement du SIEN avec le CEG de la Ville de Neuchâtel avaient été stoppés par décision du Conseil d'Etat. La formule juridique prévue dans ce projet, à savoir l'établissement de droit public engendrant de nombreux problèmes et réticences.

La collaboration se fait aujourd'hui de manière plus pragmatique, en envisageant un regroupement sur un seul site des deux entités, à savoir sur le site des Cadolles. L'éclatement actuel du SIEN sur 5 sites rend difficile la gestion du service et est dangereux en terme de sécurité et stabilité du système. Un rapport devrait être adressé au Grand Conseil en 2012 encore pour permettre ce regroupement.

La collaboration entre les deux entités se fait également sur divers dossiers, à satisfaction des deux parties.

4.4.2.2. Motions et postulats

Dans le rapport du Conseil d'Etat sur le traitement des recommandations, motions et postulats en suspens, il est prévu que 12 rapports soient déposés par le DJSF au Grand Conseil cette année encore. Cet objectif est ambitieux mais devrait pouvoir être réalisé, tenant compte de l'engagement d'un chef de projet.

4.4.3. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière

Les thèmes spécifiques abordés en séances plénières seront repris dans un rapport ultérieur.

4.5. Département de la santé et des affaires sociales

4.5.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

4.5.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le lundi 20 février 2012 afin de traiter les comptes 2011 du département. Elle a rencontré à cette occasion la cheffe du département, le secrétaire général, le responsable financier et les chefs des services de la santé publique, de l'action sociale, de la protection de l'adulte et de la jeunesse, des institutions pour adultes et mineurs et de l'office cantonal de l'assurance-maladie.

Par rapport au budget, les comptes 2011 du département ont été bien tenus. Ils bouclent sur une amélioration de 17,3 millions de francs (-3.3%). Les charges sont en baisse de 18 millions de francs (-2,8%) à 617 millions de francs et les revenus en baisse de 700.000 francs (-0,6%) à 112 millions de francs.

La diminution des charges s'explique par de nombreux facteurs, en particulier le report de l'entrée en vigueur de la LFinEMS au 1^{er} janvier 2012 (-17 millions de francs) et des charges d'aide matérielle inférieures aux prévisions budgétaires (-7,9 millions de francs). Ces diminutions sont compensées par des charges supplémentaires dans les subsides d'assurance-maladie (+2,5 millions de francs), de même qu'au niveau du contentieux (+2 millions de francs) et par la création d'une provision pour le CNP (+1,6 million de francs). Au niveau des revenus, la principale baisse provient de la diminution de la part communale pour l'aide matérielle (-4,7 millions de francs). Elle est compensée par la dissolution de deux provisions (+ 3,9 millions de francs).

Par rapport aux comptes 2010, les charges du département sont en hausse de 50,4 millions de francs (+8,9%) et les revenus en hausse de 13 millions de francs (+13%).

Au niveau de l'aide sociale, les commissaires estiment que la situation est très inquiétante. La quatrième révision de la LACI a entraîné une augmentation du nombre de nouveaux dossiers d'environ 500 en 2011. Ceci représente plus de 750 nouvelles personnes. Par rapport aux chiffres définitifs de 2010, les charges augmentent de 12,4% et le nombre de dossiers de près de 13%. La diminution de 7,9 millions de francs par rapport au budget masque cette réalité. Les comptes de

l'aide matérielle ont pu être tenus grâce à la bonne conjoncture et la tenue correcte du marché de l'embauche. Il faut encore noter que l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale a des répercussions au-delà du budget de l'aide matérielle, par exemple très concrètement aux comptes des subsides à l'office cantonal de l'assurance-maladie.

4.5.1.2. Groupes de dépenses

Charges de personnel

Les charges de personnel sont en baisse de 592.000 francs (-3,7%). Par rapport au budget, les comptes présentent au 31 décembre 2011 une diminution de 6,4 EPT. Il s'agit pour l'essentiel de postes non pourvus ou restés vacants au sein du secrétariat général, au service de la santé publique qui a différé une fois de plus certains engagements dans l'attente de sa réorganisation, de même qu'aux services de l'action sociale et de la protection de l'adulte et de la jeunesse.

Biens, services et marchandises

Ce groupe de dépenses est en baisse de 681.000 francs (-39,3%). Cette diminution est principalement liée au nouveau mode de financement pour les vaccins HPV qui ne nécessite plus l'intervention financière de l'Etat (-500.000 francs). Cette diminution est toutefois compensée par une diminution équivalente des recettes.

Subventions accordées

Ce groupe de dépenses est en baisse de 19,3 millions de francs (-3,2%) par rapport au budget. Le tableau ci-après donne un aperçu des principales modifications dans ce groupe (montants en francs):

Service	Montants	Facteurs déterminants
NOMAD	+ 1.000.000	Subvention complémentaire dans le cadre du crédit de 2,5 millions de francs octroyé par le Grand Conseil dans le cadre du rapport 11.004.
Etablissements pour personnes âgées	- 17.100.000	Report en 2013 de l'entrée en vigueur des dispositions de la LFinEMS pour la partie liée au financement par prestation pour l'hébergement.
Aide matérielle	- 7.900.000	Les effets de la LACI se sont faits sentir: 766 personnes ont eu recours à l'aide sociale en raison du durcissement des conditions d'accès à l'assurance-chômage, ce qui représente environ 4 millions de francs de charges supplémentaires. La bonne conjoncture économique a toutefois permis d'éviter une plus forte dégradation.
Assurance-maladie	+ 3.850.000	Forte augmentation des effectifs des personnes bénéficiant de l'aide sociale (+750 pers.) et de celles bénéficiant de prestations complémentaires AVS/AI (+80 pers.) Au niveau du contentieux, le changement de système au 1 ^{er} janvier 2012 a incité les caisses à "faire le ménage".
Institutions de la petite enfance	+ 1.400.000	Le financement du programme d'impulsion prévu par la LAE a été entièrement pris en charge par le canton entre le 1 ^{er} juillet 2010 et le 31 décembre 2011.

Attributions aux financements spéciaux

Une provision de 1,6 million de francs a été constituée en faveur du CNP (voir ci-après). Une autre provision de 850.000 francs a été constituée dans le cadre d'un litige avec les assureurs-maladie qui contestent les factures des EMS pour les prestations "communication au sujet du bénéficiaire". L'Etat pourrait devoir en compenser le manque à gagner.

Revenus des biens

Ce groupe est en hausse de par l'augmentation du recouvrement de contentieux dans le cadre de l'assurance-maladie (+750.000 francs).

Contributions

Ce groupe est en hausse de 380.000 francs. Le tableau ci-après donne un aperçu des principales fluctuations dans ce groupe (en francs):

Service	Montants	Facteurs déterminants
Santé publique	- 500.000	Nouveau financement pour les vaccins HPV ne nécessitant plus d'intervention financière de la part de l'Etat.
Etablissements pour personnes âgées	+ 450.000	Remboursement par les EMS des prix de pension réduits pour les années précédentes.
Aide sociale	+ 970.000	Le bouclage définitif des comptes de l'aide sociale s'est achevé à 73,8 millions de francs, avec un solde net en faveur de l'Etat de 668.000 francs. L'ORACE a par ailleurs amélioré son taux de recouvrement (66,8% contre 60,9% en 2010) et a donc augmenté ses recettes de 300.000 francs.
Assurance-maladie	- 610.000	Retard pris dans l'isolement des participations aux coûts des montants globaux transmis au titre du contentieux par les caisses-maladie. Ce retard est dû au non-remplacement d'un poste en prévision de la révision de la LAMal entrant en vigueur le 1 ^{er} janvier 2012. Le montant facturé par l'OCAM à l'office cantonal de l'aide sociale s'en trouve diminué.

Subventions acquises

Ce groupe est en diminution (-5,5 millions de francs). Ceci est principalement dû à la diminution de la part communale de l'aide matérielle et aux programmes d'insertion (-5 millions de francs) et à la baisse de la subvention de la Confédération pour la réduction des primes de l'assurance-maladie (-390.000 francs).

Prélèvements sur financements spéciaux

Deux dissolutions de réserves permettent à ce groupe de dégager 3.960.000 francs. Il s'agit de la dissolution d'une provision créée dans le cadre d'un litige avec l'Hôpital de la Providence (2,9 millions de francs), le Tribunal administratif cantonal ayant donné raison au canton. Une partie de la provision de 2,5 millions de francs créée en 2011 pour l'assainissement de NOMAD a été dissoute (1,06 million de francs).

4.5.1.3. Investissements

Dans le cadre de l'achat d'un véhicule pour catastrophe sanitaire (service cantonal de la santé publique) en 2010, un ajustement a été effectué en 2011. Le montant prévu était de 305.000 francs, la facture finale s'élève à 302.773 francs. Un crédit d'engagement de 240.000 francs a été prévu pour le service de la protection de l'adulte et de la jeunesse pour le financement d'une plateforme informatique pour l'accueil des enfants. La totalité du crédit a été payée en 2011.

4.5.1.4. Fonds

Le DSAS ne gère qu'un seul fonds, le fonds d'encouragement aux études, et il n'y a rien à écrire à son sujet.

4.5.1.5. Examen de détail par service

Aide hospitalière

Dans le cadre de NOMAD, un commissaire ne trouve pas très clair la manière de présenter les comptes. Il lui est répondu qu'une augmentation de 2,4 millions de francs de l'enveloppe budgétaire a été octroyée par le Grand Conseil lors de l'élaboration du budget 2011 et que 2,5 millions de francs supplémentaires ont été mis en réserve par l'acceptation par le Grand Conseil du rapport 11.004 au début de l'année 2011, en lien principalement avec la mise en place d'un nouveau système informatique. Sur cette réserve, 1,06 million de francs a été prélevé cette année. Cette augmentation correspond donc à la différence visible entre le budget et les comptes. Le cumul des 2,4 et des 1,06 million de francs correspond grosso modo à l'augmentation visible entre les comptes 2010 et 2011.

Le tableau ci-après donne l'évolution des charges totales de HNe depuis sa création. Les charges relatives à l'Hôpital de la Providence et aux hospitalisations extra-cantoniales en sont exclues. A noter encore que les montants de la subvention de l'Etat ne correspondent pas toujours tels quels aux chiffres du rapport du Conseil d'Etat en raison d'aspects techniques comme le passage du principe de caisse au principe d'échéance ou le report d'amortissements.

	Comptes 2006	Comptes 2007	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010
Charges nettes totales en millions de francs	269,3	271,9	275,5	285,0	294,1
Evolution en %		+ 0,96%	+ 1,32%	+ 3,45%	+ 3,19%
Subvention de l'Etat en millions de francs	145,9	150,7	153,1	155,2	155,6
Evolution en %		+ 3,29%	+ 1,59%	+ 1,37%	+ 0,26%

Un commissaire demande quelles seront à partir du 1^{er} janvier les parts par prestation remboursée par les caisses-maladie et les parts d'intérêt général à charge du canton au sein de HNe. Il lui est répondu que cette analyse n'a pas encore été effectuée. Selon la LAMal, les tâches d'intérêt général comprennent typiquement la formation des jeunes médecins ou les questions de régionalisme. La CCT Santé 21 n'est qu'en partie une tâche d'intérêt général. Afin de préciser ce point et d'autres, la sous-commission demandera à rencontrer la direction de HNe lors du deuxième semestre de cette année.

Un commissaire demande de préciser les raisons de la provision prévue pour le CNP. Il lui est répondu qu'elle est liée à plusieurs facteurs. Les réformes en cours au sein des hôpitaux psychiatriques sont importantes. Le changement de paradigme lié au passage du stationnaire à l'ambulatoire entraîne une diminution des nuitées et donc une diminution des rentrées financières de la part des assureurs-maladie. Dans le cadre du plan stratégique accepté par le Grand Conseil en 2010, le CNP prévoyait de diminuer son personnel sans licenciement collectif. Hors, le nombre des départs naturels n'est pas suffisant. Le transfert des activités de Perreux à Préfargier entraîne le licenciement de 23 collaboratrices et collaborateurs pour un coût estimé à 600.000 francs. De plus, une réévaluation des fonctions a été faite dans le cadre de la CCT Santé 21, elle entraîne une augmentation des charges salariales. Toutes ces raisons ont conduit le département à prévoir une provision de 1,6 million de francs qui permettra de compenser un crédit supplémentaire urgent prévu pour le mois de juin 2012.

Service de l'action sociale

Comme indiqué en introduction, les chiffres de l'aide sociale sont inquiétants. Les dépenses sont certes moins importantes que celles prévues lors de l'élaboration du budget, les chiffres sont toutefois trompeurs. La situation de l'aide sociale s'est fortement dégradée par rapport aux années 2009/2010: les nouveaux dossiers sont en augmentation de 23,5%, soit près de 500. De plus, la bonne conjoncture n'a pas permis à autant de personnes que prévu de sortir de l'aide sociale. Le service a tenu des statistiques: sur les 500 nouveaux dossiers, 477 sont liés à l'entrée en vigueur de la LACI, dont 67 sont des chômeurs pauvres qui ont perdu leurs indemnités, et qui touchaient déjà l'aide matérielle.

Les services sociaux (communes) ont dû se renforcer pour faire face à l'afflux. En 2010, les assistantes et assistants sociaux représentaient 43,9 EPT, ils sont passés à 47,2 EPT en 2011. Même situation du côté des collaboratrices et collaborateurs administratifs qui sont passés de 34,8

à 37,4 EPT. Ceci se traduit par l'augmentation du poste 362310 "Participation services sociaux communaux" (part cantonale, 40%).

Un élément important est à souligner: la tranche d'âge 50 à 60 ans est en forte augmentation. Ce sont principalement des personnes qui n'arrivent plus à se réinsérer dans le monde du travail vu leur âge. C'est un des publics-cibles des entreprises sociales. Un commissaire demande ce qu'il en est de Job Eco SA. Il lui est répondu que ce type de structure rencontre des difficultés en raison de la non-reconnaissance par le SECO des structures occupationnelles d'insertion sociale, par opposition à l'insertion professionnelle, plus "facile" et mieux reconnue par la Confédération.

Un commissaire demande où en est le projet d'entreprise sociale. Il lui est répondu qu'une première expérience a été tentée en 2011 au sein de la Fondation Alfaset. L'objectif est de permettre de travailler à des gens qui ont une productivité résiduelle. Alfaset a mis au concours des postes pour des personnes à l'aide sociale. Le projet-pilote n'a malheureusement pas eu l'effet escompté. Ceci est sans doute lié aux contraintes imposées: célibataires, corps de métier très restreints, etc. Ces critères seront élargis.

Office cantonal de l'assurance-maladie

Les dépenses liées aux subsides alloués augmentent d'environ 2 millions de francs (crédit supplémentaire). Ceci est principalement lié à l'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (750 personnes). Pour ces personnes, la prime effective d'environ 450 francs en moyenne est supérieure à la prime moyenne cantonale (389 francs). A noter que la prime moyenne cantonale est baissée de part l'adhésion d'un grand nombre de personnes à la caisse ASSURA, qui pratique le tiers garant, un fonctionnement qui n'est pas optimal pour les personnes à l'aide sociale.

Le Conseil d'Etat a pris en janvier un arrêté pour lutter contre les effets de seuil en abaissant de 20% le seuil pour les catégories 1 et 2. Pour les adultes et jeunes adultes en formation, les subsides ont été augmentés (passant de 50% à 60% de la prime moyenne cantonale).

A propos du contentieux, le fonctionnement était jusqu'au 31 décembre comme suit: les assureurs transmettaient les créances à l'office qui opérait dans un premier temps un contrôle formel et remboursait 99% du montant aux caisses. Dans un deuxième temps, l'office opérait un contrôle matériel précis et établissait un décompte. Depuis le 1^{er} janvier 2012, le nouvel article 64a LAMal entraîne un changement dans ce fonctionnement. Les assureurs ont donc anticipé le changement de régime, en mettant à jour leurs créances, avec pour conséquence un afflux important auprès de l'office. S'agissant de ce dernier, il a également été tenu compte de ce changement de régime qui entrainera une diminution du travail au niveau du contentieux, en ne pourvoyant pas un poste depuis le milieu de l'année. Le travail en retard sera rattrapé en 2012.

Service de protection de l'adulte et de la jeunesse

Les effectifs sont en baisse, malgré l'engagement du délégué à la jeunesse. Un commissaire demande le nombre de nouvelles places d'accueil financé par le programme d'impulsion de la loi sur l'accueil des enfants. Il lui est répondu qu'il y a eu une belle émulation en termes de projets. L'effet de la LAE est notoire. Depuis le 1^{er} juillet 2010, le programme d'impulsion a permis de créer 148 places en préscolaire et 407 en parascolaire. En 2012, 68 nouvelles places sont d'ores et déjà prévues en préscolaire et 291 en parascolaire.

Le Conseil de gestion du fonds s'est réuni pour la première fois en novembre. Il a fixé la cotisation employeur à 0,16%. Elle est prélevée par les caisses d'allocation familiale. Le nouveau système informatique commun permettra de résoudre à terme un certain nombre de problèmes en matière de protection des données, en particulier fiscales. Il permettra également de mieux planifier l'offre par région, en fonction de la demande, et d'éviter la concurrence malsaine entre structures.

Service des institutions pour adultes et mineurs

Le budget des institutions a été bien tenu s'agissant des institutions dans le canton. En revanche, des crédits supplémentaires ont été nécessaires pour les institutions hors canton, qu'il s'agisse de celles pour mineurs (642.000 francs) ou de celles pour adultes (985.000 francs). Au niveau des adultes, les dépassements sont dus à un petit nombre de placements. Ce sont souvent des personnes qui cumulent les handicaps et dont la prise en charge est coûteuse. A noter que les placements hors canton ne coûtent pas plus chers que ceux dans le canton.

Un commissaire demande ce qu'il en est du plan stratégique qui devait être accepté par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) il y a longtemps, et qui avait fait l'objet d'une présentation à la sous-commission. Il lui est répondu qu'il n'a pas encore été accepté. La Confédération a demandé des compléments d'information, principalement au niveau des fondements légaux. Une

nouvelle version a été envoyée à l'OFAS en décembre, elle est en cours de traitement. Le Conseil fédéral devrait se prononcer avant la fin du mois de mars. Une loi sera prochainement présentée au Grand Conseil.

Un commissaire demande où en est le projet de renouvellement informatique dans les institutions sociales et pourquoi il rencontre une telle résistance. Il lui est répondu qu'entre 1997 et 2009, le système SIDIS a été implanté dans toutes les institutions sociales, à l'exception de la Fondation Alfaset, qui a souhaité avoir son propre système, du Devens, au sujet duquel les accords entre l'Etat et l'Armée du Salut prévoient l'utilisation d'un système informatique différent et de la FNA, dont le système informatique s'inspire plus de celui des établissements hospitaliers que des institutions sociales, remboursements LAMal obligent. En 2008, alors que les premiers signes d'obsolescence de SIDIS apparaissaient, le SIEN a été chargé de reprendre ce dossier, l'héritant du service informatique de La Chaux-de-Fonds. Lors de ce transfert, une convention liant les parties, soit le SIAM, le SIEN et l'Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes (ANMEA) a été signée, prévoyant une collaboration dans le cadre de la maintenance, du développement ou de l'acquisition d'un nouveau système.

Alors qu'en mars 2010, le SIEN reconnaissait la nécessité d'un changement de SIDIS, Les Perce-Neige décidaient d'acquérir leur propre système informatique, ne respectant ainsi pas la convention. Cette décision était surtout liée aux problèmes rencontrés par la fondation à cette époque. Elle a toutefois choisi un système que le SIEN, consulté à ce sujet, ne jugeait pas suffisamment évolutif.

En janvier 2011, les chefs des DSAS et DJSF faisaient le bilan de SIDIS et donnaient leur feu vert en faveur d'un nouveau système. Les deux conseillers d'Etat estimaient nécessaire qu'un seul système soit choisi, qu'il soit centralisé, géré par le SIEN. Ce système devait permettre la mise en réseau des logiciels utiles au fonctionnement des institutions, mais également du SIAM et de l'OES. La possibilité était laissée aux institutions de conserver des logiciels spécifiques, sous contrôle du SIEN. Le financement de l'informatique et de la communication serait prévu à partir de l'existant (sur la base des chiffres du budget 2012) et serait centralisé à l'Etat.

En mars, ce projet était présenté aux responsables des institutions par les chefs du SIAM et du SIEN et une planification de sa réalisation était proposée. C'est dès cette date que les présidents et directeurs ont émis des objections au nouveau système, rendant impossible le respect de la planification prévue. Une interpellation a été déposée au Grand Conseil. Le seul élément du programme qui a été réalisé est la rédaction d'un document comprenant les besoins des institutions, mais les groupes de travail visant à détailler ces besoins n'ont pas encore démarré. Les employés prévus par le SIEN pour conduire ces travaux ont dû être affectés à d'autres tâches.

Réunis récemment par les deux conseillers d'Etat concernés, les responsables des institutions sont actuellement dans l'attente d'une décision du Conseil d'Etat pour savoir si les décisions de janvier 2011 seront confirmées.

Office des bourses

Une nouvelle loi sur les bourses sera présentée au Grand Conseil au cours de cette année, et devrait entrer en vigueur en août 2013, pour la rentrée.

4.5.1.6. Conclusions

En conclusion, la commission estime que les comptes du département ont été bien tenus, malgré des dépenses d'intensité en hausse.

4.5.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.5.2.1. Généralités

Certains services ont changé d'appellation en 2011. Il s'agit d'anciennement le service des mineurs et des tutelles qui est devenu service de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) suite à l'abandon de la notion de tutelles par le droit fédéral et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur la protection de l'adulte et de la jeunesse. Le service des établissements spécialisés est devenu service des institutions pour adultes et mineurs (SIAM).

Service de la santé publique

Un commissaire demande ce qui été fait des stocks du vaccin H1N1. *Il lui est répondu que la Confédération a autorisé les cantons à détruire les stocks restants par courrier du 26 mai 2010. L'opération a coûté 420 francs au canton de Neuchâtel.*

Aide hospitalière

Un article récent de la presse régionale fait état de la non-prise en charge par le CNP de certains patients, alors même que l'occupation des lits est partielle. Un commissaire en demande les raisons. *Il lui est répondu que le CNP ne prend plus en charge les cas non aigus, en particulier dans le domaine des addictions. Ce sont le CENEA, le Devens et l'Auvent qui prennent en charge les internements de type social.* L'absence de structure d'internement pose toutefois certains problèmes, comme le montre l'augmentation constatée du recours à la police au sein d'institutions comme le Drop-In, selon une question posée récemment au Grand Conseil par le député Daniel Schürch. *Un centre d'urgence psychiatrique devrait voir le jour à partir du 1^{er} mai au sein d'HNE. Le CNP présentera son nouveau plan stratégique, axé principalement sur les structures intermédiaires (homes, foyers et ateliers) le 31 mars.*

A propos de NOMAD, un commissaire demande si la situation interne s'est améliorée. *Il lui est répondu que le nouveau directeur a pris à cœur les problèmes du maintien à domicile et qu'il est train de récupérer la confiance du personnel. Les choses avancent et les problèmes sont en bonne voie d'être réglés. Il reste encore à trouver un directeur des ressources humaines. La tâche est délicate de par la pénurie de spécialistes dans le domaine. La commission santé du Grand Conseil est tenue régulièrement au courant du dossier.*

4.5.3. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière

4.5.3.1. Aide hospitalière

Un commissaire demande s'il est exact que la CCT Santé 21 fait actuellement l'objet d'une renégociation, et dans quelle mesure l'Etat a émis des recommandations ou des directives. Il est également mentionné le fait que la CCT Santé 21 coûte cher à l'Etat. *Il est répondu que ces informations sont correctes. Les employeurs et les employés sont actuellement en cours de négociation. L'Etat n'est toutefois pas partie prenante, même s'il devra garantir le paiement des prestations définies par l'accord. Les conditions salariales sont globalement moins bonnes en comparaison intercantonale. Par contre, en termes d'horaire et de vacances, les conditions sont meilleures. Le Conseil d'Etat ne juge pas opportun de faire pression pour diminuer le salaire ou les conditions de travail alors que le secteur de la santé vit une période de pénurie de personnel marquée.*

Un commissaire s'interroge sur la possibilité de cantonaliser HNE. La commission n'a toutefois pas jugé que c'était son rôle, dans le cadre des comptes, de traiter cette question.

Un commissaire s'interroge sur la trésorerie du CNP. *Il lui est répondu que le Centre Neuchâtelois de Psychiatrie est effectivement en difficulté et que c'est par exemple pour cette raison qu'il n'a pas pu payer le loyer 2011 de Perreux avant la fin du mois de février. Le centre a été soumis à la cellule d'appui de l'Etat et un plan de trésorerie lui a été demandé. A noter encore que le CNP souhaite renégocier son contrat de bail (avec le DGT) puisqu'il n'utilise plus l'entier des locaux qu'il loue à Perreux.*

4.5.3.2. Action sociale

Un commissaire demande comment sont comptabilisées les charges d'aide matérielle, en particulier au niveau des relations avec les communes, et si, dans ce cadre, l'Etat respectait le principe d'échéance. *Il lui est répondu que durant toute l'année, ce sont les huit services sociaux communaux ou régionaux qui délivrent les prestations. En fin d'année, l'Office cantonal de l'aide sociale procède à une estimation des charges générées durant l'année, sur la base d'outils de pilotage. Le montant ainsi déterminé est inscrit dans les comptes de l'Etat. Il respecte donc le principe d'échéance. En début d'année, sur la base des décomptes de charges présentés par les services sociaux communaux ou régionaux et les services de l'Etat (OCAM, SMIG), une répartition des dépenses est opérée. Pour l'exercice précédent, un décompte de charges définitif est établi en août/septembre. Il est adressé aux communes et il peut être consulté dans le rapport de gestion du département. Le dernier établi a été transmis en septembre 2011, il concerne le résultat final définitif de l'année 2010. La différence entre le chiffre inscrit aux comptes et le*

résultat final est inscrit, si c'est une recette, dans les comptes 2011 à la rubrique 439850 "Recettes diverses", du centre financier 3550, et, si c'est une charge, en supplément des dépenses d'aide matérielle de l'année en cours (rubrique 366300).

Ainsi, aux comptes 2010, figure une dépense de 75,5 millions de francs (366300). Le bouclage définitif présente un montant de 73.837.758 francs. Les 40% de la différence (part cantonale) sont inscrits comme recettes dans les comptes 2011 (rubrique 439850), pour un montant de 667.844 francs.

Un commissaire demande s'il est exact qu'un certain nombre de bénéficiaires de l'aide sociale sont logés à l'hôtel de manière temporaire. Il lui est répondu que selon un recensement effectué en mars 2012 par l'Office de l'aide sociale auprès des huit services sociaux communaux et régionaux, cette mesure touche 68 personnes, sur plus de 10.000. En novembre 2010, ce chiffre était de 43 bénéficiaires. Les services sociaux travaillent dans ce cadre avec les hôtels qui proposent les tarifs les plus bas et qui acceptent au mois des bénéficiaires de l'aide sociale. Le prix estimé moyen mensuel d'une chambre est d'environ 1000 francs. Il faut noter que l'hébergement temporaire en hôtel n'est pas lié au choix du bénéficiaire. Il s'agit de cas d'urgence, par exemple lors d'une expulsion ou parce qu'aucune gérance ne loue un objet à la personne. En principe, les services sociaux privilégient le placement dans les foyers d'accueil de la FADS, mais le coût n'est pas forcément plus bas, il n'y a pas toujours de la place, et le foyer n'est pas toujours le lieu le plus adéquat (comportement violent par exemple).

4.6. Département de la gestion du territoire

4.6.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

4.6.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie le lundi 20 février 2012 pour l'examen des comptes 2011. Le conseiller d'Etat, chef du département, absent, était représenté par le secrétaire général ainsi que par les chefs de services suivants: des transports, de l'office du logement, du service des ponts et chaussées, de l'énergie et de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de la géomatique et du registre foncier, de la faune, des forêts et de la nature et des bâtiments.

En introduction, le secrétaire général a confirmé que les comptes 2011 présentaient un excédent de charges de 56.533.745,99 francs contre un budget déficitaire de 57.438.400 francs.

D'une manière générale, le total des charges du DGT s'élèvent à 199,7 millions de francs contre un budget de 198 millions de francs. Le total des revenus est de 143,2 millions de francs contre un budget de 140,6 millions de francs.

Fonctionnement et fonds du DGT – résultats

En millions de francs	Comptes 2011	Budget 2011	Ecart	Ecart en %
Charges totales (y compris les fonds)	199,7	198,0	+ 1,7	+ 0,8
Revenus totaux (y compris les fonds)	- 143,2	- 140,6	- 2,6	+ 1,8
Exc. de charges(+)/revenus (-)	56,5	57,4	- 0,9	

Les membres de la sous-commission ont remercié le secrétaire général et les collaborateurs pour la clarté des commentaires écrits figurant dans les différents documents remis ainsi que pour les explications fournies lors de l'examen des comptes.

4.6.1.2. Groupes de dépenses

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'amélioration du budget est imputable à différents postes dont on peut trouver les commentaires dans les comptes de l'Etat.

Les membres de la sous-commission ont été informés que les locations du CNP qui avaient posé problème dans les comptes 2010 ont été payées en février 2012, avec un certain retard, le contrat prévoyant des versements semestriels payés en avance. La location de 3 millions de francs a été passée en écriture transitoire à fin 2011. Les problèmes de trésorerie du CNP avaient déjà été soulevés l'an dernier.

Afin d'éviter que ce genre de situation ne se renouvelle, mais surtout pour réagir et prendre des mesures plus rapidement, les membres de la sous-commission ont demandé au service des bâtiments de revoir le bail à loyer avec le CNP afin d'exiger un paiement mensuel des locations.

Rubrique	Libellé	Comptes 2011	Budget 2011	Variation B2011 vs C2011
3	Charges	199.760.036,84	198.038.300,00	1.721.736,84
30	Charges de personnel	42.560.595,65	42.144.900,00	415.695,65
31	Biens, services et marchandises	31.926.778,46	30.407.500,00	1.519.278,46
33	Amortissements	45.117.810,95	44.450.400,00	667.410,95
35	Dédommagements aux collectivités publiques	2.013.103,70	2.114.000,00	-100.896,30
36	Subventions accordées	64.472.812,57	70.195.900,00	-5.723.087,43
37	Subventions redistribuées	5.631.004,95	1.928.900,00	3.702.104,95
38	Attributions aux financements spéciaux	2.465.431,96	1.250.000,00	1.215.431,96
39	Imputations internes	5.572.498,60	5.546.700,00	25.798,60
4	Revenus	-143.226.290,85	-140.599.900,00	-2.626.390,85
40	Impôts	-44.731.881,90	-43.561.400,00	-1.170.481,90
41	Patentes et concessions	-2.717.946,51	-2.601.000,00	-116.946,51
42	Revenus des biens	-6.501.199,31	-5.757.000,00	-744.199,31
43	Contributions	-24.761.706,20	-23.497.900,00	-1.263.806,20
44	Parts à des recettes sans affectation	-18.833.090,00	-19.376.000,00	542.910,00
45	Dédommagements des collectivités publiques	-1.019.898,40	-935.000,00	-84.898,40
46	Subventions acquises	-24.719.354,00	-26.315.600,00	1.596.246,00
47	Subventions à redistribuer	-5.631.004,95	-1.928.900,00	-3.702.104,95
48	Prélèvements sur financements spéciaux	-8.074.483,88	-10.516.900,00	2.442.416,12
49	Imputations internes	-6.235.725,70	-6.110.200,00	-125.525,70
	Excédent de charges:	56.533.745,99	57.438.400,00	-904.654,01

4.6.1.3. Investissements

Le budget des investissements du DGT, qui prévoyait des dépenses nettes de 27,7 millions de francs, a été dépassé de 2,6 millions de francs pour atteindre des dépenses nettes effectives de 30,3 millions de francs. Ce dépassement s'explique notamment par les accélérations et les anticipations de tranches de paiements d'un montant total de 5,6 millions de francs. A l'opposé, le budget de certains projets n'ont été que partiellement utilisés (notamment pour le projet "part cantonale aux dépenses pour la route A5" pour 1,2 million de francs). Un certain nombre de projets à solliciter, dont des tranches de paiements pour 2,4 millions étaient inscrites au budget, n'ont pas été engagés en 2011.

Comme nous l'avons déjà mentionné dans les rapports antérieurs, les montants investis ne permettront pas de rattraper le retard accumulé au niveau de la rénovation, respectivement l'entretien des bâtiments et des routes.

Les rencontres qui ont eu lieu le 17 avril 2011 en présence des membres de la sous-commission puis du 24 janvier 2012 en présence de tous les membres de la CGF nous ont confortés dans le fait que nous devons dégager des montants plus importants sans quoi notre patrimoine continuerait de se dégrader.

4.6.1.4. Fonds

Fonds d'aide au logement

La nouvelle loi sur l'aide au logement permet d'attribuer des aides financières à la construction de logements sociaux. Ces nouvelles formes de subvention (à la pierre) sont amenées à remplacer l'aide aux personnes.

Fonds cantonal de l'énergie

Les moyens ayant été libérés à fin 2010 pour faire face aux nombreuses demandes de subventions, les dépenses 2011 ont été de loin inférieures au budget prévu.

Fonds d'aménagement du territoire

Ce fonds n'a que très peu été mis à contribution alors que les recettes ont augmenté, notamment les plus-values en relation avec la finalisation du pôle de développement économique du plateau de Boudry.

4.6.1.5. Examen de détail par service

Secrétariat général (SDGT)

Les comptes du SDGT bouclent avec un excédent de revenus de 44,5 millions de francs, alors que le budget était de -41,1 millions, soit une différence de 3,4 millions qui s'explique notamment par la dissolution totale de la réserve de 4 millions de francs attribuée au DGT pour l'entretien courant du patrimoine. Cette dernière est toutefois compensée par l'écart statistique de 0,9 million de francs.

Quant aux recettes liées aux taxes de circulation, leur volume a augmenté de façon significative en raison de l'évolution constante du parc automobile. Cette tendance devrait cependant se stabiliser dans les années à venir vu la diminution du poids et de la cylindrée des véhicules.

Service des transports (SCTR)

Les comptes ont bouclé avec un excédent de charges de 31,3 millions de francs par rapport à un budget de 32,4 millions de francs.

Le versement de 600.000 francs au titre de subsides aux entreprises de transports publics ne s'est pas fait suite au retard de livraison du matériel roulant pris par l'entreprise concessionnaire et la diminution de 300.000 francs des charges d'amortissements expliquent cette diminution.

Office du logement (OCNL)

Avec un excédent de charges de 3,6 millions de francs, les comptes de l'OCNL sont conformes aux prévisions.

Suite à l'extinction des aides fédérales, cantonales et communales dans plusieurs immeubles subventionnés, le Conseil d'Etat a décidé de maintenir les aides cantonales et communales à raison de ¼ à charge du canton, ¼ à charge de la commune concernée, ¼ à charge du propriétaire et ¼ à la charge du locataire. Cette procédure transitoire prendra fin à l'horizon 2015.

Cet office a été intégré, au 1^{er} janvier 2012 au service des bâtiments.

Service des ponts et chaussées (SPCH)

Les comptes du SPCH bouclent avec un excédent de charges de 38,2 millions de francs par rapport à un budget de 36,2 millions de francs.

La réserve financière de 4 millions de francs attribuée au DGT dans le cadre des comptes 2010 a été entièrement dissoute en 2011. La moitié a été allouée à l'entretien des routes et intégrée au budget de fonctionnement du SPCH de la manière suivante:

Rubriques comptables	Budget initial	Budget modifié (décret du 29.06.2011)	Comptes
313400 Signaux & peintures	430.000,00	600.000,00	767.330,10
314410 Entretien routes	1.000.000,00	2.430.000,00	2.414.012,95
314440 Corr. routes, entr. ouvr.	800.000,00	1.190.000,00	1.140.650,40
317000 Déplacements	170.000,00	180.000,00	173.979,55
Total général	2.400.000,00	4.400.000,00	4.495.973,00

Service de l'énergie et de l'environnement (SENE)

Les comptes du SENE bouclent avec un excédent de charges de 4,7 millions de francs, alors que le budget 2011 était de 4,8 millions de francs, soit une diminution de 100.000 francs.

A noter que l'augmentation des charges de plus de 2,8 millions de francs ainsi que des revenus dans une proportion pratiquement équivalente est due à la comptabilisation depuis 2011 des subventions versées par la Confédération directement aux requérants dans le cadre du

Programme Bâtiments. Cette pratique en matière de présentation comptable est exigée au travers d'une directive émise par la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie.

Service de l'aménagement du territoire (SCAT)

Les comptes du SCAT bouclent avec un excédent de charges de 1,8 million de francs, alors que le budget 2011 était de 1,7 million de francs, soit une augmentation moindre de 100.000 francs.

Les charges de personnel sont supérieures aux prévisions dans la mesure où il a fallu remplacer un collaborateur pour une absence de longue durée.

Service de la géomatique et du registre foncier (SGRF)

Les comptes du SGRF ont bouclé avec un excédent de recettes de quelque 430.000 francs, soit une amélioration de presque 250.000 francs par rapport au budget.

Service de la faune, des forêts et de la nature (SFFN)

Les comptes du SFFN ont atteint un excédent de charges de quelque 5,8 millions de francs, soit une détérioration de plus de 400.000 francs par rapport au budget.

Des travaux d'entretien et de consolidation urgents ont dû être entrepris aux tunnels de la Grande Beuge entre Les Planchettes et le barrage du Châtelot pour des raisons de sécurité routière. Ces travaux menés en collaboration avec le service des ponts et chaussées ont engendré des dépenses supplémentaires de 365.300 francs.

Les coûts liés aux dégâts causés par les sangliers ont augmenté malgré les mesures prises qui n'ont malheureusement pas déployé les effets escomptés.

En termes de recettes, la vente d'une parcelle de 1119 m² à Saint-Aubin au prix de 450 francs le m² a généré une plus-value de 0,5 million de francs alors que les ventes de bois ont subi les effets du franc fort et d'une baisse de la valorisation.

Service des bâtiments (SBAT)

Les comptes du SBAT bouclent avec un excédent de charges de quelque 16 millions de francs, alors que le budget 2011 prévoyait un déficit de 14,6 millions de francs, soit une augmentation de quelque 1,4 million de francs.

A l'instar du SPCH, le SBAT a bénéficié d'un montant supplémentaire de 2 millions de francs provenant de la réserve financière de 4 millions de francs attribuée à l'entretien courant du patrimoine. Ces moyens intégrés au centre financier "Entretien et exploitation des bâtiments" ont permis d'améliorer le niveau d'entretien sur certains bâtiments.

4.6.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.6.2.1. Généralités

Pour des raisons de disponibilité, la sous-commission n'a malheureusement pas pu approfondir, comme elle l'aurait voulu, ce chapitre. Elle tentera d'étendre les visites de services durant cette année.

4.6.2.2. Services visités

Comme nous l'avons mentionné, notre sous-commission en date du 17 avril 2011 a rencontré le chef de département, le secrétaire général et les responsables du service des ponts et chaussées et du service de bâtiments dans le but de faire le point sur l'état d'entretien des routes cantonales et des ouvrages d'arts ainsi que sur les travaux d'entretien des bâtiments.

Entretien des routes cantonales et des ouvrages d'art

Patrimoine routier

- longueur du réseau routier cantonal: 450 km;
- surface totale des chaussées: 3.368.000 m²;
- valeur de remplacement: 1,5 milliard de francs (valeur à neuf);
- dépréciation annuelle moyenne: 1,4 à 2,6%.

Patrimoine des ouvrages d'art

- 650 murs de soutènement;
- 115 ponts et ponceaux;
- 12 encorbeillements;
- 20 tunnels et 20 galeries et tranchées;
- valeur de remplacement: 500 millions de francs;
- dépréciation annuelle moyenne: 1,4 à 2,6%.

L'état des routes est déterminé par une auscultation systématique et le relevé, sur un cycle de 4-6 ans, des 5 indices d'état suivants:

- dégradation de surface;
- planéité longitudinale;
- planéité transversale;
- qualité antidérapante;
- portance.

L'état des ouvrages d'art, qu'ils se situent sur des routes ou sur des cours d'eau, est déterminé par une auscultation périodique lors de laquelle les aspects suivants sont examinés:

- épaufrures
- fissures, coulures de rouille;
- déformations;
- état des appuis;
- état des joints;
- évacuation des eaux.

Les besoins financiers annuels théoriques pour le maintien de la valeur à neuf est de 27 à 53 millions de francs

L'ordre de grandeur des besoins financiers annuels d'entretien et de maintenance est de 10 à 15 millions de francs.

Planification des travaux d'entretien des bâtiments

Valeur totale du patrimoine immobilier selon ECAP: 1,196 milliard de francs répartis par affectation:

- 56% enseignement;
- 12% administration et commerce;
- 9% sécurité sociale et santé publique;
- 8% domaine militaire et protection civile;
- 5% culture et vie sociale;
- etc...

Le ratio usuel d'entretien annuel utilisé par les gérances est de 1-2% soit une valeur annuelle de 12-24 millions de francs.

Le ratio d'entretien attribué au SBAT est de 0,3%, soit une valeur annuelle de 3,6 millions de francs.

Il est prévu que tous les bâtiments appartenant à l'Etat fassent l'objet d'une expertise complète afin de dresser la liste des travaux à effectuer. Actuellement 90 bâtiments ont été passés au crible et un inventaire de 20 immeubles présentant un degré d'assainissement prioritaire a été dressé.

Comme nous l'avons mentionné, si nous ne pouvons dégager des montants suffisant, notre patrimoine continuera de se dégrader.

4.6.2.3. Suivi des dossiers

Pas de dossier spécial suivi.

4.6.2.4. Analyses transversales et spécifiques

Aucune analyse transversale et spécifique effectuée.

4.6.2.5. *Motions et postulats*

Ce point n'a pas été traité, un important travail ayant été effectué.

4.6.2.6. *Conclusions*

Notre sous-commission va tenter d'intensifier son activité afin de répondre totalement au mandat qui est le nôtre.

4.6.3. *Thèmes spécifiques abordés en commission plénière*

Les thèmes spécifiques abordés en séances plénières seront repris dans un rapport ultérieur.

4.7. Département de l'économie

4.7.1. *Rapport de la sous-commission sur les comptes*

4.7.1.1. Généralités

La sous-commission s'est réunie les 16 et 23 février 2012 pour l'examen des comptes et de la gestion 2011. Le conseiller d'Etat, chef du département, était accompagné du secrétaire général du département, du secrétaire général adjoint ainsi que des représentants des services suivants:

- service des migrations (chef de service);
- service de la consommation et des affaires vétérinaires (chef de service et vétérinaire cantonal, chimiste cantonal);
- Evologia (administrateur);
- service de l'emploi (cheffe de service, adjoint à la cheffe de service, comptable);
- centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (directeur).

4.7.1.2. Groupes de dépenses

Les comptes du département bouclent avec un excédent de charges de 122,1 millions de francs, soit une amélioration de 1,6 million de francs (-1,5%) par rapport au budget courant (123,8 millions de francs). Pour mémoire, le budget initial se montait lui à 107,3 millions de francs; la différence entre le budget initial et le budget courant (16,4 millions de francs) correspond aux crédits supplémentaires octroyés, moins les compensations; cet écart est dans une très large mesure lié au crédit supplémentaire de 16,5 millions de francs octroyé par le Grand Conseil au DEC (centre financier AVS/AI) en raison du report de la date d'entrée en vigueur de la LFinEMS et dont la compensation est à trouver au service de la santé publique du DSAS.

Les charges brutes enregistrent une diminution de 5,5 millions de francs (-2%) par rapport au budget courant; les revenus bruts enregistrent une diminution de 3,9 millions de francs (-2,4%).

A l'exception des amortissements, tous les domaines de charges sont en diminution par rapport au budget courant. Les principaux écarts, en termes absolus, concernent les subventions accordées (-2,6 millions de francs, dont -2,2 millions de francs au centre financier AVS/AI) et les charges de personnel (-1,9 million de francs). S'agissant des charges de personnel, il est à relever que l'écart statistique pour l'ensemble du département se monte à 2,3 millions de francs, soit un écart de -6,1% entre les comptes et le budget initial; pour mémoire, le budget prévoyait un écart de -2%.

Tous les domaines de revenus sont en diminution par rapport au budget courant. La principale de ces diminutions vient des contributions (-2 millions de francs), notamment du service des poursuites et des faillites qui enregistre une baisse de 1,7 million de francs des émoluments perçus.

	C 2011	B 2011	B 2011	C 2010	Différence entre		Différence entre	
	<i>en mios</i>	initial <i>en mios</i>	courant <i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	%	<i>en mios</i>	%
Charges								
Charges de personnel	42,7	44,6	44,6	41,0	-1,9	-4,2%	1,7	4,1%
Biens, serv.& march.	9,8	9,4	10,5	8,9	-0,7	-7,8%	0,9	9,8%
Amortissements	3,9	3,7	3,7	4,1	0,2	6,7%	-0,1	-3,6%
Parts/contr. ss aff.	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	-4,4%	0,0	-0,6%
Dédomm. coll. publ.	0,4	0,7	0,7	0,5	-0,3	-38,2%	-0,1	-13,1%
Subv. accordées	134,0	119,4	136,6	150,2	-2,6	-2,1%	-16,2	-10,8%
Subv. redistribuées	79,0	79,2	79,2	78,1	-0,2	-0,3%	0,9	1,1%
Attr. fin. spéciaux	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0	n.a.	-0,3	-100,0%
Imputations internes	15,7	15,7	15,7	10,7	0,0	-0,2%	5,0	47,2%
Total	286,0	273,2	291,5	294,3	-5,5	-2,0%	-8,2	-2,8%
Revenus								
Patentes/Concessions	-2,9	-3,1	-3,1	-2,8	0,1	-4,7%	-0,1	3,0%
Revenus des biens	-0,6	-0,6	-0,6	-2,8	0,0	7,7%	2,2	-77,4%
Contributions	-19,5	-21,0	-21,6	-20,5	2,0	-9,6%	1,0	-4,7%
Dédomm. coll. publ.	-0,8	-0,8	-0,8	-0,7	0,1	-7,8%	-0,1	11,4%
Subventions acquises	-59,5	-60,1	-60,4	-62,3	1,0	-1,6%	2,8	-4,5%
Subv. à redistribuer	-79,0	-79,2	-79,2	-78,1	0,2	-0,3%	-0,9	1,1%
Prélèvements aux fonds et réserves	-1,0	-0,7	-1,6	-0,7	0,6	-79,2%	-0,3	43,9%
Imputations internes	-0,5	-0,4	-0,5	-0,5	0,0	-0,3%	0,0	-2,3%
Total	-163,8	-165,9	-167,8	-168,4	3,9	-2,4%	4,6	117,7%
Charges nettes	122,2	107,3	123,8	125,8	-1,6	-1,5%	-3,6	230,0%

Les tableaux suivants présentent les résultats des comptes par secteur puis par service. La principale baisse de charges nettes est imputable au secteur Emploi qui enregistre une diminution de 5,2 millions de francs par rapport au budget courant, diminution intégralement liée à l'évolution des charges du centre financier AVS/AI (-5,1 millions de francs).

	C 2011	B 2011	B 2011	C 2010	Différence entre		Différence entre	
	<i>en mios</i>	initial <i>en mios</i>	courant <i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	%	<i>en mios</i>	%
Secrétariat général	2,2	0,8	0,9	3,3	1,3	153,8%	-1,1	-33,9%
Secteur Economie et tourisme	10,6	8,9	8,8	6,0	1,8	20,5%	4,6	75,4%
Secteur Emploi	95,0	83,9	100,2	106,5	-5,2	-5,2%	-11,5	-10,8%
Secteur Agriculture et consommation	8,2	8,6	8,9	6,0	-0,7	-7,4%	2,2	36,8%
Secteur Migrations	6,2	5,1	5,0	4,0	1,2	23,1%	2,2	55,0%
Total	122,2	107,3	123,8	125,8	-1,6	-1,3%	-3,6	-2,9%

	C 2011	B 2011	B 2011	C 2010	Différence entre		Différence entre	
	<i>en mios</i>	initial <i>en mios</i>	courant <i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	%	<i>en mios</i>	%
Secrétariat général	2,2	0,8	0,9	3,3	1,3	153,8%	-1,1	-33,9%
Service de la statistique	0,7	0,7	0,7	0,0	0,0	-3,0%	0,7	n.a.
Service surveillance relations travail	1,7	2,1	1,9	1,9	-0,2	-8,8%	-0,2	-8,8%
Service de l'économie	13,9	13,7	13,7	11,7	0,2	1,7%	2,2	19,1%
Evologia	1,1	1,1	1,1	1,3	0,0	-0,2%	-0,2	-15,9%
Serv. et offices poursuites et faillites	-4,9	-6,4	-6,4	-6,6	1,6	-24,4%	1,7	-26,0%
Office du registre du commerce	-0,3	-0,3	-0,3	-0,4	0,0	-9,1%	0,1	-28,0%
Service de l'emploi	3,9	3,9	3,9	1,1	0,0	0,7%	2,8	269,8%
AVS/AI	89,4	78,0	94,5	103,6	-5,1	-5,4%	-14,2	-13,7%
Service de l'agriculture	6,1	6,1	6,1	4,0	0,0	-0,8%	2,1	51,8%
Service consom° et aff vétérinaires	2,1	2,5	2,7	2,0	-0,6	-22,3%	0,1	6,4%
Service des migrations	5,2	4,0	3,9	2,9	1,3	32,0%	2,3	80,5%
Service de la cohésion multiculturelle	1,0	1,1	1,1	1,1	-0,1	-8,8%	-0,1	-10,3%
Total	122,2	107,3	123,8	125,8	1,2	0,9%	-3,6	-2,9%

Le tableau ci-après présente l'évolution des effectifs du département depuis 2007.

Effectifs en valeur de poste complet, services du département

	C 2011	C 2010	C 2009	C 2008	C 2007	Différences	
						entre C11 et C10	entre C11 et C07
Secrétariat général Secteur Economie et tourisme	5,50	5,50	5,50	6,50	7,20		-1,70
Service de l'économie ^{1/2/5/7}	17,90	22,50	27,90	20,20		-4,60	17,90
Service de la statistique ⁷	5,00					5,00	5,00
Service de promotion économique (jusqu'à fin 2007)					6,00		-6,00
Service des poursuites et faillites ¹	57,70	56,70	53,70	52,80	58,90	1,00	-1,20
Service du commerce et des patentes (jusqu'à fin 2007)					6,40		-6,40
Evologia Secteur Emploi	11,20	11,80	11,18	9,50	10,45	-0,60	0,75
Service de l'emploi ^{3/4}	88,47	88,14	117,55	93,15	93,43	0,33	-4,96
Service de surveillance et des relations du travail ⁴	26,40	27,50				-1,10	26,40
Service de l'inspection & de la santé travail ³				7,60	9,00		-9,00
CNIP ⁶ Secteur Agriculture et consommation			33,00	36,40	35,20		-35,20
Service de l'agriculture	22,72	22,62	22,78	21,52	21,43	0,10	1,29
Service de la consommation et aff. vétérinaires ⁵ Secteur Migrations	41,80	38,85	33,85	40,55	32,84	2,95	8,96
Service des migrations	80,66	74,68	76,50	65,15	64,24	5,98	16,42
Service de la cohésion multiculturelle	13,15	12,40	12,95	12,95	11,45	0,75	1,70
Total	370,50	360,69	394,91	366,32	356,54	9,81	13,96
<i>Variation en %</i>						2,7%	3,9%

¹Transfert du registre du commerce au 1^{er} janvier 2008.

²Intégration de Développement économique Neuchâtel (DEN) Sàrl au 1^{er} janvier 2009.

³Transfert du service de l'inspection et de la santé au travail au 1^{er} janvier 2009.

⁴Création du service de surveillance et des relations du travail au 1^{er} janvier 2010.

⁵Transfert de l'office du commerce au 1^{er} janvier 2010.

⁶Autonomisation du CNIP au 1^{er} janvier 2010.

⁷Création du service de la statistique.

4.7.1.3. Investissements

Pour l'exercice 2011, le budget des investissements du DEC prévoyait 10,1 millions de francs de dépenses nettes. Les comptes bouclent avec des dépenses nettes de 4,2 millions de francs, soit une différence 5,9 millions de francs. Cette différence est principalement imputable au crédit destiné aux prêts pour la réalisation de projets de politique régionale, la tranche 2011 ayant été dans une très large mesure utilisée par des projets dont le porteur est l'Etat; les 14 millions de francs de prêts octroyés dans le dans cadre de la première période de programmation 2008-2011 ont eux été intégralement engagés au 31 décembre 2011.

4.7.1.4. Fonds

Les tableaux suivants présentent l'évolution des charges et revenus par nature des fonds appartenant à l'Etat gérés par le DEC. Par rapport au budget courant, les comptes 2011 enregistrent une diminution de charges/revenus de 1,8/1,7 million de francs. Ces diminutions sont principalement imputables au fonds de politique régionale, plusieurs projets conventionnés n'ayant pu se réaliser durant l'exercice sous revue, entraînant un report des versements des aides.

	Comptes 2011	Budget 2011 initial	Budget 2011 courant	Comptes 2010	Différence entre C11 et B11 courant		Différence entre C11 et C10	
	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	<i>en mios</i>	%	<i>en mios</i>	%
Charges								
Charges de personnel	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	-1,9%	0,0	-90,9%
Biens, serv. & march.	0,5	0,7	0,7	0,0	-0,2	-24,1%	0,5	1.123,9%
Amortissements	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	1,5%	0,0	1,5%
Subv. accordées	31,9	34,0	37,2	30,4	-5,3	-14,3%	1,5	4,8%
Subv. redistribuées	1,3	3,5	3,5	1,3	-2,2	-64,1%	-0,1	-5,2%
Attr. fin. spéciaux	5,9	0,0	0,0	0,8	5,9	n.a.	5,1	631,5%
Imputations internes	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	0,1%	0,0	0,1%
Total	40,6	39,2	42,4	33,6	-1,8	-4,4%	6,9	20,7%
Revenus								
Revenus des biens	-5,9	0,0	0,0	0,0	-5,8	12.688,6%	-5,8	13.177,3%
Contributions	-0,8	-0,2	-0,3	-0,5	-0,5	203,8%	-0,3	55,8%
Subventions acquises	-11,0	-9,6	-11,2	-9,8	0,2	-1,7%	-1,2	11,9%
Subv. à redistribuer	-1,3	-3,5	-3,5	-1,3	2,2	-64,1%	0,1	-5,2%
Prél. fin. spéciaux	-7,9	-12,1	-13,6	-13,3	5,6	-41,6%	5,3	-40,3%
Imputations internes	-13,7	-13,7	-13,7	-8,6	0,0	0,0%	-5,1	58,8%
Total	-40,6	-39,2	-42,2	-33,6	1,7	-4,0%	-6,9	20,7%

	Comptes 2011		Budget 2011 initial		Budget 2011 courant		Comptes 2010	
	Charges <i>en mios</i>	Revenus <i>en mios</i>	Charges <i>en mios</i>	Revenus <i>en mios</i>	Charges <i>en mios</i>	Revenus <i>en mios</i>	Charges <i>en mios</i>	Revenus <i>en mios</i>
Fonds pour l'intégration professionnelle	22,1	-22,1	19,3	-19,3	22,4	-22,2	19,8	-19,8
Fonds de promotion de l'économie	14,8	-14,8	13,5	-13,5	13,5	-13,5	9,9	-9,9
Fonds d'aide aux régions de montagne	0,5	-0,5	0,4	-0,4	0,5	-0,5	0,3	-0,3
Fonds politique régionale	2,8	-2,8	5,6	-5,6	5,6	-5,6	3,3	-3,3
Fonds viticole	0,3	-0,3	0,4	-0,4	0,4	-0,4	0,3	-0,3
Total	40,6	-40,6	39,2	-39,2	42,4	-42,2	33,6	-33,6

	Différence entre C11 et B11 courant				Différence entre C11 et C10			
	Charges <i>en mios</i>	Revenus <i>en mios</i>	Charges %	Revenus %	Charges <i>en mios</i>	Revenus <i>en mios</i>	Charges %	Revenus %
Fonds pour l'intégration professionnelle	-0,3	0,1	-1,4%	-0,6%	2,3	-2,3	11,8%	11,8%
Fonds de promotion de l'économie	1,3	-1,3	9,5%	9,5%	4,9	-4,9	49,5%	49,5%
Fonds d'aide aux régions de montagne	0,0	0,0	0,0%	0,0%	0,2	-0,2	55,3%	55,3%
Fonds politique régionale	-2,8	2,8	-49,8%	-49,8%	-0,5	0,5	-15,6%	-15,6%
Fonds viticole	-0,1	0,1	-18,6%	-18,6%	0,1	-0,1	18,0%	18,0%
Total	-1,8	1,7	-4,7%	-4,3%	6,9	-6,9	20,7%	20,7%

4.7.1.5. Examen de détail par service

Secrétariat général (SDEC)

Comme pour tous les départements, le montant qui avait été introduit au budget 2011 sous la rubrique "Écart statistique" correspondait à l'économie attendue au titre des charges salariales et liée aux effets des délais de carence ou de vacances temporaires lors de renouvellements de postes. Dans les comptes 2011, cette réduction de charge est effective mais se retrouve ventilée dans chacun des services au titre des charges de personnel.

L'écart statistique 2011 pour l'ensemble du département se monte à 2.305.265 francs, soit un écart de -6,1% (-2% prévus au budget) entre les comptes et le budget. Il est calculé en tenant comptes des rubriques 300, 201, 302 et 309 du budget (sans la rubrique 301800), respectivement des comptes. L'importance du montant s'explique essentiellement par les restructurations intervenues au service de l'emploi et au service de surveillance et des relations de travail et qui n'ont pas permis de repourvoir l'ensemble des postes qui étaient prévus au budget.

Service des migrations (SMIG)

2011 a été une année difficile pour ce service au vu notamment des tensions internes qui ont résulté de visions différentes de la notion de la gestion du service public. Aujourd'hui, la situation est rétablie après l'intervention de consultants externes.

Au sujet du crédit supplémentaire non utilisé, il est rappelé que depuis 2006, le respect d'un délai de carence de 3 mois est imposé pour tous les postes vacants pour lesquels une dérogation a été obtenue à l'exception: les fonctions de chefs de service et les fonctions liées à des impératifs de sécurité. La suppression des délais de carence n'aurait de toute manière pas permis de répondre au besoin supplémentaire de ressources liées à l'augmentation des demandes d'asile et à l'ouverture des nouveaux centres de premier accueil qui y liée.

La rubrique 351200 "Concordat et détention LMC" présente au budget 2011 une progression par rapport au budget et aux comptes 2010 alors que les comptes 2011 sont en net recul.

L'explication est que les détentions administratives et les renvois sous escorte et vols spéciaux ont été moins nombreux que prévu. Cette rubrique est en corrélation avec la rubrique budgétaire 450800 "Dédommagements de la Confédération".

A un commissaire qui s'étonne que sur 1247 personnes relevant de l'asile 202 soient encore en admissions provisoires de plus de 7 ans, *il est répondu qu'avec la révision de la loi sur l'asile, la possibilité existe de demander une admission provisoire (permis F). Une admission provisoire peut être obtenue lorsqu'un obstacle au renvoi existe (e.g. impossibilité de l'exécution du renvoi).*

Au sujet du nouveau centre d'accueil de Perreux, le transfert des personnes a été effectué. Le centre de Bois-Jeandroz à La Chaux-de-Fonds est fermé, tout comme la structure mise en place à Evologia. 118 personnes sont placées à Perreux qui compte à ce jour une capacité de 200 places. Couvet et Fontainemelon accueillent chacun 80 personnes (100% de taux d'occupation). Les familles sont réparties sur les 3 sites. La situation est tendue sur les 3 sites en raison de l'existence de populations à risque, notamment celles d'origine magrèbine et dans une moindre mesure tunisienne dont une partie est très revendicatrice et agressive vis-à-vis du personnel. Sur les quelque 280 personnes placées, 15 personnes posent problèmes. Le souhait est de pouvoir les isoler et les punir pour permettre aux autres de vivre normalement. Autre enjeu: l'occupation des personnes accueillies; des contacts ont été pris dans ce sens avec la CNAV et Alfaset. S'agissant du transport des personnes placées en centre de premier accueil, des discussions sont en cours avec la direction du DGT, le service des transports et OndeVerte afin de trouver des solutions satisfaisantes pour toutes les parties.

En ce qui concerne la tendance pour 2012, le chef de service *constate une augmentation qui voit arriver entre 550 et 650 personnes par semaine en Suisse. Les origines principales sont l'Érythrée, la Tunisie et la Macédoine. De Tunisie ne viennent que des jeunes célibataires, souvent agressifs, alors que des familles de Syrie et Macédoine commencent à arriver. Les Erythréens sont souvent des mineurs non accompagnés. Enfin, les Nigériens sont souvent liés au trafic de la drogue.*

La baisse des subventions acquises (460) s'explique de la manière suivante: en principe, les subventions fédérales devraient couvrir 80% des charges des cantons dans le domaine de l'asile. Or, ces subventions couvrent de moins en moins ces charges

De manière plus détaillée, l'écart important entre le budget et les comptes 2011 s'agissant des dédommagements de la Confédération trouve son explication dans une surestimation des recettes au moment de l'élaboration du budget. Cette surestimation est liée:

- d'une part, à la diminution du nombre de personnes en phase de procédure (requérants d'asile et admissions provisoires). Cette baisse engendre une diminution des subventions fédérales dans une proportion plus importante que les dépenses;
- d'autre part, au fait que le montant des forfaits de la Confédération n'augmente pas (au contraire, le tarif journalier qui intervient dans les calculs a légèrement diminué), alors que les charges augmentent.

Concrètement, l'ouverture de nouvelles structures engendre des coûts importants. De plus, la Confédération ne prend pas en charge les frais liés aux mesures nécessaires pour assumer la sécurité au vu des types de populations hébergées, ni les coûts du volet social nécessaire. Cette situation se retrouve dans tous les cantons.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

Le dépassement budgétaire de 230.000 francs des charges de personnel, observé par la sous-commission, est dû à l'engagement d'une laborantine supplémentaire dans le domaine des analyses vétérinaires en raison du mandat donné par le canton du Jura, mais non prévu au budget, et qui a débuté en février 2011. Cet engagement a permis de réaliser des recettes supplémentaires (rubrique budgétaire 434520) largement supérieures aux dépenses. De plus le poste de chef de l'office du commerce qui devait être supprimé au 31 décembre 2010 ne l'a été qu'à fin 2011 en raison de la situation politico-institutionnelle qu'a connue le département en 2010. Enfin, le chef du SCAV a assuré durant une année supplémentaire la responsabilité du secrétariat de l'association des vétérinaires cantonaux; les charges y relatives émergeaient dans les comptes du service mais font l'objet d'une refacturation à la rubrique 436010 "Remboursement traitements".

En ce qui concerne les salaires occasionnels, cette rubrique 301010 a été créée en 2011 par le service financier et ses charges se montent à 169.014 francs en 2011. Elles se décomposent en des coûts salariaux de 119.050 francs pour les éducatrices du programme de prévention des morsures de chiens dans les classes du canton (entièrement financés par la part cantonale à la taxe des chiens), de 30.097 francs pour les contrôleurs de la vendange et pour le solde de salaires occasionnels versés notamment à des vétérinaires praticiens engagés ponctuellement par le SCAV. Ces charges émergeaient au budget sous la rubrique 301000 "Personnel administratif et exploitation".

Au chapitre des amortissements (331000), le budget 2010 intégrait l'investissement prévu pour la création d'une place d'étalonnage des camions-citernes à Cressier. Le budget 2010 n'ayant pas été réalisé, le budget 2011 des amortissements est surévalué d'autant.

La sous-commission s'est interrogée sur la présence de deux lignes comptables (366000 et 390070) au titre de la formation professionnelle. Ces deux rubriques intègrent la part du produit des patentes consacrée à la formation professionnelle. Le montant versé aux tiers est comptabilisé dans la rubrique 366000 et celui versé aux centres professionnels dans la rubrique 390070 (imputation interne).

La recette non budgétisée de 115.111,60 francs au chapitre 436010 "Remboursement des traitements" provient de la prolongation d'une année de l'activité du vétérinaire cantonal au titre de responsable du secrétariat de l'Association suisse des vétérinaires cantonaux et du financement par ce biais de son activité et d'un poste de secrétaire.

La sous-commission s'est également penchée sur le rapport de gestion et a relevé les points suivants:

Tout d'abord, en ce qui concerne le contrôle des viandes, il s'est avéré que durant 5 ans, le SCAV a encaissé des émoluments trop élevés pour un montant de quelque 60.000 francs. Après discussion avec le CCFI, il a été décidé de "restituer" ce montant sur 5 ans, d'une part, en réduisant les émoluments et, d'autre part, en améliorant la rémunération des vétérinaires. Le compte devrait être régularisé en 2015.

Ensuite, au chapitre de l'analyse des eaux de baignade, au sujet du THM il n'existe pour l'instant pas de norme fédérale mais ce contrôle relève de compétence cantonale. Ce dossier va être repris par la Confédération. La norme SIA révisée fixe les valeurs de tolérance THM. Le risque encouru par la présence excessive de ce produit est l'infertilité chez l'homme. Il s'agit d'un problème de santé publique sérieux. Fribourg a la même norme. Le THM provient de la réaction de l'eau de javel avec les matériaux organiques laissés par les baigneurs.

De plus, au sujet de la sécurité alimentaire un commissaire s'interroge sur les difficultés de remise d'établissements publics au vu notamment de l'obligation de l'assainissement des cuisines et demande si des contacts sont pris avec la société des cafetiers-restaurateurs?

Le chimiste cantonal répond que les établissements publics sont trop nombreux et que l'argent (prêts bancaires) fait défaut pour les assainir. Lorsque le titulaire est en fin de carrière, le SCAV peut faire preuve de souplesse. Par contre, cela n'est pas possible lors du changement de propriétaire. Les contacts sont réguliers avec Gastro Neuchâtel qui encourage à l'assainissement de la situation.

Enfin, le taux de résultats non conformes des analyses microbiologiques des fromageries (près de 50%) interpelle la sous-commission. La raison de cette situation provient du fait que les prélèvements sont ciblés, d'où un nombre de non-conformité élevé.

Evologia

A un commissaire qui s'interroge sur la nature de la compensation du crédit supplémentaire (311000) et du lien entre les rubriques "Machines, mobilier, équipement" et "Eau, gaz, chauffage, électricité", l'*administrateur d'Evologia répond que les règles relatives aux crédits supplémentaires sont fixées dans des directives du service financier. Pour les charges de biens, services et marchandises (31), les directives stipulent que la compensation doit venir du même groupe de charges (31) ou de revenus supplémentaires liés. Exception: un crédit supplémentaire concernant une rubrique 318000 "Mandats, expertises, études" peut être compensé par une rubrique 30 "Charges de personnel", et vice versa.*

Au chapitre 312000 "Eau, gaz, chauffage, électricité", le coût supplémentaire budgétisé provient de l'estimation des coûts du raccordement au chauffage à distance (CAD) difficiles à cerner. Actuellement cet équipement n'est pas encore réalisé, mais dans tous les cas, Evologia n'acceptera pas de charges plus élevées que 20% au maximum par rapport à la situation actuelle pour se raccorder au chauffage à distance.

La rubrique 314000 "Entretien des bâtiments" comprend en particulier l'entretien du Mycorama qui n'était pas prévu au budget. Il s'agit des frais minimum de sécurité (téléalarme) et de chauffage. Le montant est remboursé par le service de l'économie (436410 Participation de tiers pour l'entretien). Actuellement, le Mycorama est loué à Reptiles du Monde.

Quant à son avenir, quelques entreprises se sont montrées intéressées et la commune de Val-de-Ruz pourrait également se manifester mais le département souhaite attendre que ses nouvelles autorités soient en place. Ce dossier est suivi par le service de l'économie.

Le contenu du rapport de gestion sur l'avenir d'Evologia a inquiété un membre de la sous-commission qui s'interroge sur le risque de voir la mort de cette entité

En réalité, la question de l'avenir d'Evologia (autofinancement, statut) figure dans le programme de législature. Tout laisser tomber n'est pas à l'ordre du jour. Le NECO et Evologia travaillent sur le dossier en lien avec la problématique des pôles de développement. Plusieurs problèmes restent à régler et le volet de la réinsertion pourrait être repris par un tiers (e.g. Goéland). L'aspect culturel de l'animation du site doit également être réglé. Un rapport sera transmis à fin mars au chef de département. Une séance ad hoc de la SCF-DEC sera prévue une fois que le rapport sera disponible.

Evologia doit se penser comme un pôle de développement à part entière d'où la volonté de transformer le Mycorama en un hôtel d'entreprises spécialisées dans la biotechnologie et l'alimentaire. Evologia doit être vu comme un complément aux autres pôles du Crêt-du-Loche, de la Tène et du plateau de Boudry et s'orienter par exemple dans le bioalimentaire pour devenir un lieu de développement de start-up dans ce domaine. Il pourrait devenir un office du NECO.

En ce qui concerne l'assainissement énergétique des bâtiments, un bureau spécialisé a fait des études sur les deux bâtiments principaux d'Evologia à Cernier, soit le collège EMTN et le bâtiment administratif et locatif. L'investissement brut qui devrait être consenti pour assainir correctement les deux bâtiments se monte à 700.000 francs pour le collège EMTN et à 250.000 francs pour le bâtiment administratif et locatif. Il est possible de toucher des subventions européennes à hauteur de 25% si ces travaux sont effectués d'ici 2014.

Service de surveillance et des relations du travail (SSRT)

S'agissant de l'intégration des offices du SSRT au service de l'emploi, le chef du département précise que le Conseil d'Etat a, lors de sa séance du 17 août 2011, décidé du rattachement définitif de ces offices au service de l'emploi (SEMP). Par mesure de cohérence par rapport au budget 2011 et de simplification, une comptabilité séparée a été tenue en 2011 pour le SSRT et le SEMP. Par contre, dans le rapport de gestion, les deux entités font l'objet d'un même chapitre. Dès le budget 2012, le centre financier du SSRT est supprimé et les charges et revenus y relatifs sont intégrés dans les comptes du service de l'emploi.

En réponse à une question d'un commissaire relative au maintien du volume des subventions fédérales alors que l'activité a été limitée en 2011, il est répondu que les subventions fédérales sont principalement destinées aux prestations de l'office juridique et de surveillance. Les activités de cet office n'ont pas été affectées par les problèmes rencontrés par l'office de contrôle (OFCO). Par ailleurs, au sein de l'OFCO, compte tenu du départ de quasi tous les collaborateurs, des priorités ont dû être fixées; une attention particulière a été portée au respect des engagements pris vis-à-vis de la Confédération.

Quant à la situation au sein de l'OFCO, à une exception près, tous les collaborateurs de cet office sont nouveaux. Un effort particulier a été fait dans la mise en place de formations ad hoc, la description des processus, ainsi que la gestion électronique des documents...

Tous les cantons sont confrontés à la même problématique de formation qui n'existe pas au plan fédéral même si les besoins en la matière ne sont pas identiques pour tous les cantons. Des échanges ont eu lieu avec plusieurs cantons (VS, FR, SO, JU, ...). Ces formations ne sont pas certifiantes. Le SECO met à disposition des moyens spécifiques pour la formation des collaborateurs; la proposition a été faite au SECO de trouver une solution fédérale à ce sujet. Dans le canton, les formations sont données par des fiduciaires, des policiers, des juges d'instruction, ...

Service de l'emploi (SEMP)

En ce qui concerne l'écart entre le budget et les comptes en matière de charges de personnel, il est précisé que les effectifs du service entre 2010 et 2011 sont stables (+0,33 EPT). Dès lors, l'écart entre les comptes 2010 et les comptes 2011 sont relativement faibles. Par contre, par rapport au budget, un certain nombre de postes vacants n'a pas encore été repourvu; tel est le cas par exemple du chef de l'ORP. Pour le reste, le taux de rotation du personnel est faible.

Les frais de déplacement (317000) ont été moins importants que prévu en raison de la charge de travail qui a contraint certains conseillers à reporter leur formation.

Quant au budget "Conseils sociaux" (300500) qui n'a pas été dépensé, il s'agit des prestations de Caritas qui ont été peu utilisées en 2011. On notera que le SEMP, via une convention, fixe les modalités de collaboration entre les ORP, le CSP et Caritas. En effet, le service de l'emploi donne des mandats à Caritas pour venir en appui aux personnes présentant des problématiques sur le plan social, économique ou de santé et dont un suivi, complémentaire à celui des ORP, s'avère nécessaire par des assistants sociaux. Une rencontre est déclenchée entre l'ORP et Caritas, chaque fois que l'une ou l'autre partie estime qu'un demandeur d'emploi présente des besoins découlant de cette convention. Le CSP et Caritas sont rémunérés par le service de l'emploi à raison de 100 francs par heure de consultation. En 2011, il y a eu 9 entretiens entre les ORP et Caritas découlant de cette convention pour une rémunération totale de 900 francs.

La sous-commission s'interroge sur le poste 460800 "Subventions fédérales diverses" dont le revenu budgétisé n'est pas atteint.

Il est répondu que les subventions fédérales dépendent des charges effectives. Ces dernières étant inférieures au budget, les subventions reçues sont également plus faibles. Il est par ailleurs rappelé qu'à l'exception de deux postes, toutes les charges du SEMP sont subventionnées par la Confédération; la charge nette du service dépend presque uniquement du montant de la bonification budgétaire au fonds d'intégration professionnelle.

Au chapitre de l'informatique, les responsables du service indiquent que les collaborateurs du SEMP travaillent principalement avec l'application Plasta développée par la Confédération. Une nouvelle version de cette application a été mise en place en 2009. Cette application manque de flexibilité et ne permet pas toujours de faire des extractions. Le SIEN n'a pas toujours les ressources et les connaissances techniques pour répondre aux besoins spécifiques du SEMP en matière d'interface et ses temps de réponses sont trop lents.

Enfin, la sous-commission apprend avec satisfaction que dans le suivi des recommandations du rapport du CCFI, la majeure partie des recommandations a été traitée.

Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

La sous-commission s'interroge sur la situation du CNIP au 31 décembre 2011. Son directeur lui transmet les comptes de l'année écoulée qui montrent que l'année 2011 boucle, en l'état, avec un excédent de revenus de 118.000 francs (26.500 francs au budget), ce qui est une satisfaction. De plus, le mandat de prestation avec l'Etat a été signé (une copie est transmise aux membres de la sous-commission) et les deux projets de loi et de décret ont été adoptés par le Grand Conseil lors de la session de janvier 2012. L'augmentation de la dotation en capital fait que le CNIP n'est plus en situation de surendettement. Par contre, les incertitudes demeurent, les moyens alloués à la réinsertion des personnes peu ou pas qualifiées diminuant, tant au niveau fédéral qu'au niveau cantonal. La problématique de la prévention primaire du chômage (via la formation continue) doit être davantage prise en compte. La situation est paradoxale car la demande pour ce type de main-d'œuvre existe et est importante. Une réflexion doit être menée au sein du département pour trouver les leviers qui permettront de sortir de cette situation.

Quant à l'avenir du CNIP, le chef du département rappelle que ce dernier est autonome depuis le 1^{er} janvier 2010 et qu'il a connu un exercice 2010 difficile. Aujourd'hui, sa situation est meilleure (mandat de prestation, capital de dotation, ...) mais sa pérennité n'est pas encore garantie alors qu'il répond clairement à un besoin dans le paysage de la formation continue cantonale. La question d'un rapprochement, voire d'une intégration, du CNIP au CIFOM est évoquée par le chef du département. Les réflexions n'en sont cependant qu'à leur début. La sous-commission peut admettre que, conformément aux termes de la loi, un bilan de l'autonomie devra être fait après 4 ans d'activité mais sans empêcher dans l'intervalle que des réflexions soient menées sur l'évolution du CNIP qui touche, hormis les finances, les trois départements que sont le DEC (volet entreprises), le DSAS (volet social) et le DECS (volet formation).

Le directeur relève encore que le bilan du CEFNA est actuellement "un fiasco" vu notamment l'inexistence de législations fédérale et cantonale sur la formation continue et le retard de la mise en œuvre de certains éléments de loi cantonale d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle visant en particulier à accroître l'autonomie de centres.

Un membre de la sous-commission rappelle que le CNIP dispose de ses propres organes et qu'il convient d'être attentif au respect des principes de bonne gouvernance. Selon lui, une intégration du CNIP au CIFOM ne pourra se faire sans une abrogation préalable de la LCNIP. Il attire par ailleurs l'attention sur les risques, pour le CNIP, d'une intégration au sein d'une structure telle que le CIFOM.

Un commissaire demande si les formations offertes par le CNIP sont comparables à celles offertes par les centres professionnels. Le directeur répond que les formations sont de plus en plus comparables même si celles offertes par le CNIP ne visent pas l'obtention de CFC. Par contre, le fait que ces formations soient de plus en plus comparables renforce la nécessité de la mise en place d'une véritable stratégie cantonale en matière de formation continue. Enfin, les contacts entre les directions du CNIP et du CIFOM sont bons.

Service des poursuites et des faillites

En réponse à une question d'un commissaire qui relève que le montant du poste "Émoluments administratifs" prévu au budget n'est pas atteint, *il est répondu que deux éléments expliquent l'écart par rapport au budget, mais également – et surtout – par rapport aux comptes 2010:*

- *Premièrement, le nouveau programme informatique (e-LP) dont la mise en production est intervenue à mi-avril 2011 prévoit désormais que les émoluments facturés ne sont comptabilisés que lorsque le paiement intervient. Au préalable, ils l'étaient lors de la facturation. Compte tenu d'un délai de paiement moyen de 10-15 jours, on peut chiffrer ce décalage à environ 600.000 francs.*
- *Deuxièmement, l'office des poursuites (OFPO) a enregistré une baisse du nombre des réquisitions à traiter (-9,92%). On peut, en comparaison avec les comptes 2010, estimer cette diminution à environ 1,22 million de francs, les émoluments de l'OFPO comptant pour 12,3 millions de francs sur le total des émoluments du service qui se monte à 13,4 millions de francs. Cette baisse des poursuites peut, au moins partiellement, être imputée à l'introduction du projet e-LP et devrait se compenser dans les mois à venir.*

Les éléments ci-dessus ne concernent que l'OFPO. L'office des faillites (OFFA) a lui réalisé un exercice record en 2011 avec des émoluments pour 1.285.797 francs contre 1.068.485 francs en 2010.

Service de l'économie

Pertes sur débiteurs (330.010): sur proposition du DJSF, le Conseil d'Etat a décidé d'abandonner une partie de la créance de Tourisme neuchâtelois (TN) envers l'Etat; pour le solde, un contrat de prêt a été établi par le service financier. La subvention à TN émergeant aux comptes du service de l'économie, l'abandon de créance a été comptabilisé dans les comptes de ce service.

4.7.1.6. Conclusions

La sous-commission tient à remercier le chef du département, son secrétaire général, son secrétaire général adjoint ainsi que les chefs de services, directeur administrateur et leurs adjoints qui l'ont fait bénéficier de leurs explications, suggestions et propositions dans le cadre des deux séances d'analyse des comptes du Département de l'économie.

Elle se réjouit de la bonne tenue des objectifs budgétaires qui avaient été fixés.

4.7.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.7.2.1. Généralités

La sous-commission a fait le compte rendu des visites effectuées en automne 2011 dans son rapport sur la gestion à l'appui du budget 2012. Elle n'a depuis lors procédé à aucune autre visite mais a programmé deux rencontres en mai prochain avec le service de l'économie (NECO) d'une part et la Caisse cantonale de compensation (CCNC) d'autre part.

Elle se permettra de revenir en plénum sur l'opportunité de maintenir des rapports de gestion dans le cadre du budget alors qu'il paraîtrait plus logique de regrouper ses observations relatives à la gestion avec les comptes uniquement.

4.7.2.2. Services visités

Aucun service n'a été visité en ce début d'année. Le rapport de la sous-commission concernant les services visités en 2011 figure dans le rapport relatif au budget 2012.

4.7.2.3. Motions et postulats

La sous-commission a reçu la liste des motions et postulats relevant du DEC et les examinera dans le courant de l'été 2012.

4.7.3. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière

Les thèmes spécifiques abordés en séances plénières seront repris dans un rapport ultérieur.

4.8. Département de l'éducation, de la culture et des sports

4.8.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes

4.8.1.1. Généralités

La sous-commission de gestion et des finances du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) s'est réunie le vendredi 17 février 2012 au Château de Neuchâtel. Le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi était accompagné de la secrétaire générale et du responsable financier, les chefs de service se tenant, comme à l'accoutumée, à disposition pour répondre à la demande aux questions posant problème.

Le rapport du DECS concernant les comptes de l'exercice 2011 se révèle des plus complets et répond comme les comptes eux-mêmes assortis de leurs commentaires à l'essentiel des questions que se posent les commissaires.

Le conseiller d'Etat et les commissaires remercient de leur travail méticuleux la secrétaire générale et le responsable financier qui leur permet ainsi de dialoguer sur des problèmes plus politiques qu'arithmétiques!

4.8.1.2. Groupes de dépenses

L'introduction du rapport des comptes 2011 du DECS nous apprend notamment que si l'on fait abstraction des écritures de bouclément, à savoir les 12 millions de francs de dissolution de la provision concernant l'Université, le DECS présente des résultats meilleurs que le budget. Cela est dû à une bonne gestion des différents services qui ont réussi à maîtriser les coûts, voire à les diminuer. Le train de réformes mis en place au Département de l'éducation, de la culture et de sports et les mesures structurelles prises depuis 2009 continue de contribuer de manière notable à l'amélioration des résultats des comptes 2011. (...)

- Le résultat des comptes 2011 est meilleur de **14,74 millions de francs** par rapport au budget, soit un écart de $-3,7\%$ entre budget et comptes ("total charges nettes" dans le tableau ci-dessous);
- Le résultat des comptes 2011, hors opérations de bouclément (Uni 12 millions de francs), est meilleur de **2,74 millions de francs** par rapport au budget, soit un écart de $-0,7\%$ entre budget et comptes ("sous-total 2" dans le tableau ci-dessous).

- Le résultat des comptes 2011, hors opérations de bouclage et hors amortissements, est également meilleur de **1,21 million de francs** par rapport au budget, soit un écart de $-0,32\%$ entre budget et comptes ("sous-total 1" dans le tableau ci-dessous);
- Les revenus ont augmenté proportionnellement plus que les charges ($18,2\%$ contre $0,8\%$). Or, si nous faisons abstraction des comptes "projets" des lycées et des centres professionnels, cette proportion est de **$15,2\%$ en ce qui concerne l'augmentation des revenus** contre **$0,1\%$ pour l'augmentation des charges.**

Le montant des charges nettes du DECS est le plus bas depuis 2007!

2008 = 387,9 millions, 2009 = 393,8 millions, 2010 = 401,5 millions, 2011 = 385,7 millions

	Comptes 2011	Budget 2011	Ecarts	%
Charges brutes	506,43	502,56	3,86	0,8%
Revenus	- 120,69	- 102,08	- 18,60	18,2%
Total Charges nettes	385,74	400,48	- 14,74	- 3,7%
Dissolution provision uni	+ 12,00	0,00	+ 12,00	
Sous-total 2	397,74	400,48	- 2,74	- 0,7%
Amortissements	- 17,60	- 19,13		
Sous-total 1	380,14	381,35	- 1,21	- 0,32%

Un commissaire s'interroge quant aux bons résultats financiers du département: ne signifient-ils pas une baisse de prestations et de qualité dans le domaine de l'enseignement? *Le conseiller d'Etat rassure la sous-commission en montrant que le programme HarmoS se met en place dans de bonnes conditions, que le nombre de périodes dans l'enseignement primaire est examiné avec soin, que le degré 8 passe par exemple de 28 à 29 périodes et que les salaires seront revalorisés en fonction des nouvelles adaptations. La baisse de certains budgets est due principalement à une baisse démographique évaluée à quelque 150 jeunes en moins chaque année et aux mesures pérennes prises par le DECS.*

Secrétariat général

L'écart s'explique par la modification du taux d'amortissement de l'immobilisation concernant les études préalables relatives au bâtiment de la microtechnique (rubrique 331000) et de la diminution de certaines contributions concernant les conférences et activités des directeurs suisses de l'instruction publique (rubrique 351660).

Un commissaire demande des explications à propos de la rubrique 301800 ramené à 0 dans les comptes 2011. *Il lui est répondu que pour éviter une surbudgétisation un calcul d'évaluation des salaires se fait par le SRH pour tout le département au niveau du budget et est inscrit dans les salaires du secrétariat général. Ensuite au niveau des comptes, la répartition se fait dans toutes les rubriques comptables 30 en fonction de chaque salaire réellement dépensé dans chaque office ou service*

Enseignement obligatoire

Les chiffres des comptes sont très proches de ceux du budget, ce qui est très satisfaisant sur un volume financier de quelque 88 millions de francs et lorsque l'on sait la difficulté d'établir des prévisions fiables sur les effectifs de classe, ce d'autant plus qu'il ne s'agit que de subventions et non, comme le secondaire 2, d'un domaine directement en main de l'Etat.

Enseignement spécialisé (OES)

Le budget de l'OES pour l'orthophonie a été sous-évalué et les coûts prennent l'ascenseur. Le Grand conseil a voté en décembre 2011 un crédit supplémentaire de 1.595.000 francs pour y palier (compensé par la rubrique 365374 pour 1,3 million de francs). De manière plus détaillée, le crédit supplémentaire s'expliquait de deux manières:

- 1) paiement, au premier trimestre 2011 de factures concernant l'exercice 2010 à hauteur de 1.090.000 francs;
- 2) pour les 505.000 francs restants, il s'agissait d'appliquer désormais strictement le principe d'échéance (les charges occasionnées en 2011 devant toutes être comptabilisées en 2011).

Or, cette évaluation des coûts pour 2011, calculée à l'automne 2011, n'était pas suffisante et le DECS a dû procéder à un passif transitoire en fin d'année pour un montant de 1,5 million de francs supplémentaire. Cette situation ne peut continuer ainsi et une solution pour contenir les coûts doit être trouvée rapidement.

Durant l'année 2011, des échanges et des réflexions ont eu lieu entre le département et l'association faïtière des orthophonistes (ARLD, Neuchâtel). À l'issue de nombreux échanges et de plusieurs rencontres avec le chef de département, la convention tarifaire héritée de l'assurance-invalidité, lors de l'introduction de la RPT le 1^{er} janvier 2008, a été dénoncée par le canton au 31 décembre 2011.

L'intention est de redéfinir en 2012, avec les différentes catégories de partenaires professionnels, de nouvelles modalités permettant une maîtrise de l'augmentation du nombre de traitements ainsi que des coûts y relatifs.

Un long débat s'est instauré entre le conseiller d'État et les commissaires au sujet de l'orthophonie. Le Conseil d'État, se référant à la notion de clause du besoin, ainsi qu'à la nécessité de maîtriser l'augmentation continue des coûts payés par l'OES, vient de décider de ne plus reconnaître pendant 2 ans de nouveaux prestataires en orthophonie comme pouvant facturer à l'office.

Le DECS cherche néanmoins à entretenir les meilleures relations avec les centres des villes, les indépendantes et l'organisation faïtière, et plusieurs groupes de travail sont à la recherche d'une solution commune qui devrait déboucher d'ici l'été 2012 à de nouvelles conventions avec les partenaires.

A la demande d'un commissaire, il est rappelé que dès le 1er janvier 2013 l'administration des trois écoles spécialisées (CERAS, Perce-neige et Malvilliers) sera fusionnée et la redistribution des économies en découlant se fera au profit de l'amélioration des appuis donnés aux élèves. Un problème se pose actuellement avec les handicapés de plus de 18 ans qui n'ont plus la possibilité de bénéficier des infrastructures de ces centres selon de récentes décisions du DSAS.

Service des formations post obligatoires (SFPO)

Les écarts dans le service des formations post-obligatoire s'expliquent pour une bonne partie par la difficulté de budgétiser les contributions et subventions aux collectivités publiques en fonction du nombre d'étudiants sur sol neuchâtelois ou qui étudient dans d'autres cantons (AHES, AEPr, AESS). Pour une autre partie, le mode de redistribution (clé de répartition) des subventions entre le service et les lycées et les centres professionnels a été modifié, ce qui crée parfois une augmentation de revenus dans un centre financier et une baisse dans un autre. Tout ceci étant compensé au SFPO.

Pour la HEP-BEJUNE, plusieurs facteurs ont permis d'améliorer les comptes 2011 de 539.000 francs. Les étudiants en provenance des autres cantons suisses ont augmenté, les charges de personnel et les dépenses nettes de la plate-forme "formation continue (PF3)" ont été inférieures aux prévisions.

Une autre explication de l'écart de cette rubrique du SFPO concerne le transfert du Comlab au CSEM, repoussé sur les années 2012 et 2013, et qui réduit l'amortissement prévu en 2011 en conséquence (-600.000 francs).

Lycée Denis-de-Rougemont

Les charges sont en baisse de 1 million de francs en 2011. La principale explication vient de la diminution dans la rubrique du traitement du personnel enseignant (rubrique 302000) et s'explique en 2011 par la diminution du nombre de classes liée à la baisse démographique, au développement de la formation professionnelle, et à des postes non pleinement pourvus à la suite de la retraite des titulaires.

Lycée Jean Piaget

L'écart de -846.000 francs par rapport au budget s'explique par les efforts conséquents du lycée sur la rubrique 31 "Biens service et marchandises" avec une diminution de 300.000 francs et par des subventions reçues plus importantes (clé de répartition avec le service notamment) et un mode de calcul différent pour la contribution des autres cantons.

CPMB, CPLN et CIFOM

CPMB

Le CPMB a un écart comptes-budget de plus de 27% alors que les deux autres centres ont des écarts un peu moins importants que les autres années, soit entre 3,5% et 4,5%.

Le CPMB a une différence dans les amortissements de plus d'un million car suite à la décision de constituer un droit de superficie en faveur de la "Fondation pour la rénovation des bâtiments du CPMB" et de le céder à cette dernière à la valeur comptable des bâtiments au 31 décembre 2010, aucun amortissement n'a été comptabilisé sur l'exercice 2011, étant donné que l'inscription au registre foncier a eu lieu le 11 janvier 2012. Toutes les opérations comptables concernant ce dossier seront donc comptabilisées sur l'exercice 2012.

La différence de 379.000 francs dans les charges de personnel est due pour une grande partie à une planification erronée des cotisations (montant de coordination de la Caisse de pensions).

CPLN

La différence dans les charges de personnel est due au transfert de 2 classes Post-CFC commerce au LJP, à un résultat plus faible que budgétisé pour les cours de formation continue et à une mauvaise budgétisation du taux de la caisse de pension.

CIFOM

La différence dans les charges de personnel est due principalement à la non-ouverture de classes liée aux nouvelles filières des écoles de commerce.

Quant aux revenus des centres, ce sont les apports liés à la mobilité intercantonale et aux subventions fédérales qui ont été prudemment évalués lors de l'établissement des budgets et la nouvelle clé de répartition entre le service et les centres.

Formation HES

Ce centre financier comprend l'ensemble des charges relatives à la HES-SO, à la HE-Arc et à la filiale neuchâteloise de la Haute école de musique de Genève.

HES-SO

L'augmentation d'étudiants neuchâtelois dans le réseau HES-SO explique la différence constatée entre le budget et les comptes. Elle est à mettre en relation directe avec l'attractivité du campus Arc dont le second bâtiment (campus Arc 2 a été inauguré en septembre 2011).

Le mécanisme financier de la HES-SO est composé de trois parts essentielles: un droit de codécision, l'avantage de bien public et l'avantage de site.

A noter que le budget proposé par le Conseil d'État et voté par le Grand Conseil pour 2011 était inférieur au budget arrêté par le comité stratégique HES-SO. Pour y remédier, une demande de crédit supplémentaire avait été formulée.

HES-S2

La rubrique budgétaire 351645 est le pendant de la rubrique budgétaire 351640 pour le domaine santé-social; elle dépend également des effectifs d'étudiants neuchâtelois. Un crédit supplémentaire de 233.500 francs a été octroyé afin que le budget neuchâtelois coïncide avec le budget arrêté par le comité stratégique de la HES-S2. A noter, l'écart important avec les comptes 2010 suite au transfert de l'année préparatoire au secondaire 2.

HE-ARC

Les comptes 2010 de l'école ont été audités puis validés par le comité stratégique Arc en 2011 impactant de manière favorable l'exercice 2011 et permettant de compenser les crédits supplémentaires des rubriques budgétaires 351640 et 351645.

HES-S3

Cette rubrique représente les contributions du canton de Neuchâtel à la HES-SO pour les étudiants des domaines musique et arts. Le dépassement est dû à l'augmentation du nombre d'étudiants neuchâtelois dans le système HES-SO dans le domaine musique et arts et à l'augmentation de l'effectif d'étudiants étrangers qui sont financièrement à charge du canton site (Neuchâtel) pour la part qui est au-delà du 50% de l'effectif total.

HEM

La contribution du canton de Neuchâtel au fonctionnement de la filiale neuchâteloise de la Haute école de musique de Genève (financement du déficit budgétaire découlant de la différence entre les recettes perçues par l'école et ses charges de fonctionnement) a été plus importante que prévue, mais un crédit supplémentaire de 267.000 francs a permis d'anticiper le dépassement annoncé par la Haute école de musique de Genève à l'issue de la procédure budgétaire neuchâteloise.

Il est à noter que la HE-ARC ne contient plus de filière sous critique. En revanche, un problème se pose pour la HEM qui comprend entre 70% et 75% d'élèves étrangers. Mais comme cette école est dirigée par Genève, il est difficile d'intervenir et le conseiller d'Etat souhaite arriver à des effectifs comprenant au moins 50% de Suisses après discussion avec son collègue genevois Charles Beer, étant entendu que tout effectif qui dépasse des 50% est payé par le canton.

Quant à la HEP-BEJUNE, quatre plateformes d'enseignement ont été réunies à Bienne et une plateforme est maintenue à La Chaux-de-Fonds et à Delémont. À la demande d'un commissaire sur la diminution d'enseignants de musique, il lui est répondu que cela n'aura pas d'incidence sur la qualité de l'enseignement.

Université

Durant l'année 2011, le budget État de fonctionnement de l'Université s'élevait à 47,5 millions de francs. L'excédent de charges qui résulte du centre financier 6400 est cependant de 35 millions de francs (et non pas de 47,5 millions de francs). Cette diminution de charges résulte, d'une part, de la dissolution de la réserve pour brèche de financement de subventions fédérales (12 millions de francs) et, d'autre part, de la diminution d'un peu plus de 500.000 francs de l'amortissement des biens du patrimoine administratif (cf. rubrique 331000).

Pour la deuxième année consécutive l'enveloppe de l'État a été complétée avec des reports de soldes excédentaires des années 2009 et 2010.

Un tel mécanisme découle du principe d'enveloppe, prévu dans la loi, qui permet à l'Université de décider de l'affectation des fonds qui lui sont attribués ou autrement dit de thésauriser ses excédents, ce qui a pour effet très clair d'encourager une gestion parcimonieuse des deniers publics et d'identifier au mieux les besoins financiers réels de l'Université.

Pour l'année sous revue, l'Université annonce un excédent de 6,7 millions de francs. Ce montant est cependant alimenté par la dissolution de la réserve constituée par les excédents des années 2009 et 2010 à hauteur de 4,2 millions de francs. Concrètement au 1^{er} janvier 2012, l'Université disposera d'une réserve de 6,7 millions de francs constituée sur les années 2009, 2010 et 2011 grâce au mécanisme incitatif présenté ci-dessus. Sans un tel procédé, il est fort probable que les efforts financiers de l'Etat auraient été plus importants. Le montant permettra à l'Université de fonctionner en 2012, l'enveloppe attribuée pour cette année ayant été abaissée à 46,26 millions de francs, voire d'intégrer le cadre financier du prochain mandat d'objectifs 2013-2016.

Parallèlement à ce mécanisme, pour fonctionner avec une enveloppe en diminution par rapport aux enveloppes prévues dans le mandat d'objectifs 2009-2012, le redéploiement prévu dans le mandat 1 de ce document a été limité à 60%. Le rectorat ainsi que son administration ont en outre dû prendre des mesures propres à gérer l'institution de manière efficiente. Une seconde économie pérenne de 1 million de francs a pu être réalisée (grâce principalement à des mesures structurelles touchant le domaine central). Dans ce contexte, il convient de noter qu'aller au-delà des mesures prises conduirait à un démantèlement de l'Université.

L'excédent de charge de 35 millions de francs résultant des comptes 2011 est influencé d'une part par la dissolution de la réserve pour brèche de financement de subventions fédérales (12 millions de francs) et, d'autre part, par la diminution d'un peu plus de 500.000 francs de l'amortissement des biens du patrimoine administratif (cf. rubrique 331000).

A court terme, la présentation des comptes de l'Etat devra être modifiée de manière à présenter clairement la subvention octroyée à l'Université, conformément à la loi sur l'Université.

Notons finalement que les efforts financiers consentis ces dernières années ont eu pour effet que la part cantonale au financement total de l'Université a passablement diminué. A cela, il faut ajouter que la Confédération qui a prévu d'augmenter ses moyens financiers en faveur des hautes écoles dans le cadre du message FRI 2013-2016 attend des cantons qu'ils maintiennent leur taux de participation au financement de leurs hautes écoles, estimant que l'augmentation des moyens

fédéraux ne doit pas engendrer un report de charges des cantons vers la Confédération et atténuer ainsi la volonté de promouvoir la formation, la recherche et l'innovation.

Le conseiller d'Etat se déclare satisfait du fonctionnement de notre Université qui souhaite rencontrer bientôt la CGF pour lui faire part de ses restructurations suite à l'audit dont elle a été l'objet. Il est bon de rappeler que l'Etat travaille sur enveloppe annuelle avec l'Université mais qu'un projet de mandat d'enveloppe quadriennale devrait aboutir prochainement.

Cité universitaire

Les négociations avec la société ALFEN se poursuivent. En parallèle, le Conseil d'Etat a différents projets pour l'affectation de ce bâtiment. Quant aux cuisines de la Cité universitaire, l'Etat a la volonté, via l'entreprise Compass, d'en faire un centre de restauration unique pour les hautes écoles voisines et répondra ainsi à la motion du député Claude Borel 08.128, du 30 janvier 2008, "Hautes écoles neuchâteloises: coordination de la restauration et de l'hébergement".

Service des sports

Pour le service en lui-même, il y a quasi adéquation entre budget et comptes.

Camps de sport

L'opération est bénéficiaire grâce à la très bonne fréquentation des chalets et à des coûts de remontées mécaniques moins importants que prévus. Les comptes dégagent un excédent de revenus de 118.000 francs, alors que le budget prévoyait un déficit de 84.000 francs.

Jeunesse et sport

Soutien aux camps sportifs scolaires pris en charge par le Fonds des sports par la rubrique 490630.

La loi cantonale sur les sports se rediscute sous la conduite de l'ancien conseiller d'Etat Pierre Hirschy afin de définir la meilleure entente possible entre les villes et le canton et de définir au mieux les tâches de chacun. Elle prendra également en compte la filière d'étude sport-art. Un rapport devrait être présenté fin 2012 au Grand Conseil.

Affaires culturelles

Pour le service en lui-même, il y a quasi adéquation entre budget et comptes. C'est également valable pour les offices rattachés au SAC.

La présentation du département de la culture aux partis politiques qui a eu lieu fin 2011 s'est révélée favorable pour une meilleure compréhension de l'engagement de ses crédits. Il est à relever que des projets entre l'Université et les Musées d'horlogerie du haut du canton sont en discussion et que dans cette perspective, des contacts avec la Confédération permettront sans doute de négocier des subventions.

Conservatoires

Pour la "section amateurs" (CMNE), le résultat est très proche du budget. Concernant la filière professionnelle, il faut rappeler qu'au terme de l'année 2009-2010, l'enseignement professionnel au CMNE s'est terminé, pour passer entièrement sous la houlette de la HEM-GE.

Office de protection monuments et sites et office d'archéologie

La sous-commission n'a rien de particulier à relever en ce qui concerne le fonctionnement des offices de protection monuments et sites, et archéologie.

Parc et musée d'archéologie

La sous-commission relève que le parc et musée d'archéologie fonctionne à satisfaction.

Archéologie, fouilles A5

Les fouilles A5 sont en voie d'achèvement et le DECS devra se pencher sur la politique à mener avec les derniers employés ainsi que celle à mettre en place quant à la conservation et l'étude du patrimoine archéologique constitué.

Office des archives

L'office fonctionne à satisfaction.

4.8.1.3. Investissements

Une politique d'accélération des investissements a été mise en place à l'Etat. Pour le DECS, cela a consisté d'une part, à avancer un maximum de travaux en fonction des possibilités du terrain et d'autre part, de régler les dossiers en suspens dans le domaine des constructions scolaires.

Malgré quatre mois d'oppositions au projet Microcity, les travaux ont pu être menés à bien et les investissements prévus ont été réalisés à 1 million de francs près.

Le conseiller d'Etat relève que le principe d'échéance, certes nécessaire à une bonne rigueur financière, est parfois un couperet insupportable; il est à remplacer parfois par le bon sens et des écritures transitoires justifiées doivent pouvoir être acceptées afin que les travaux arrivant en fin d'année avec des contrats signés pour l'année suivante puissent continuer sans attendre.

4.8.1.4. Fonds

Concernant le fonds des sports, il est à relever que plus de 7 millions de francs ont été thésaurisés depuis de nombreuses années. Le conseiller d'Etat a décidé en début d'année 2012 de sortir la moitié du fonds des comptes de l'Etat et d'attribuer l'autre moitié de cet argent aux infrastructures sportives scolaires. La Loterie romande devrait donner sa décision prochainement quant à cette manière de procéder.

4.8.1.5. Examen de détail par service

Voir remarques détaillées aux comptes.

4.8.1.6. Conclusions

Les commissaires relèvent la qualité des explications données et des réponses fournies à toutes leurs interrogations.

4.8.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion

4.8.2.1. Généralités

Le DECS gère et maîtrise bien son budget. Cependant il arrive aux limites des stratégies à développer pour le réduire; réduction qui nuirait alors à la qualité de l'éducation, de la formation et de l'encadrement.

4.8.2.2. Services visités

Les visites de Case Management, office du SFPO et du Lycée Blaise-Cendrars à la Chaux-de-Fonds ont dû être annulées suite à un accident du président de la sous-commission. Elles seront effectuées au printemps 2012.

4.8.2.3. Conclusions

La sous-commission remercie le chef du département et ses collaborateurs de la qualité de leur travail et de leur pouvoir d'interrogation critique.

4.8.3. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière

Les thèmes spécifiques abordés en séances plénières seront repris dans un rapport ultérieur.

5. POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL

5.1. Positions des groupes

Position du groupe libéral-radical

Les commissaires du groupe libéral-radical constatent que les comptes opérationnels bouclent avec un résultat positif de 3 millions de francs, alors que le budget prévoyait un déficit de 15,4 millions de francs. Ils relèvent avec satisfaction que les charges ont été bien maîtrisées, notamment dans le secteur des biens, services et marchandises. Les recettes se sont améliorées par rapport au budget, quand bien même, pour la deuxième année consécutive, les impôts des personnes physiques sont en diminution. Cet exode de cette catégorie de contribuables, alors que la population neuchâteloise augmente, reste une grande source d'inquiétude pour les commissaires du groupe libéral-radical.

Les dépenses d'investissement sont une nouvelle fois en dessous des sommes budgétisées suite à des problèmes de planification et de mise en œuvre des chantiers. Les commissaires insistent pour que les investissements prévus dans le cadre du maintien du patrimoine et de l'amélioration des infrastructures soient utilisés conformément aux prévisions et aux enveloppes prévues à cet effet.

Nous notons également avec satisfaction que la dette a été réduite à hauteur de 95 millions de francs.

La dissolution de réserves à hauteur de 37 millions de francs, ainsi qu'une opération relative à l'agio BCN pour un montant de 25 millions de francs permettent de présenter des comptes ayant une bonne tenue. Mais cela ne doit pas occulter l'important déficit structurel récurrent qui limite dangereusement la marge de manœuvre financière de notre canton et péjore gravement les réponses que nous devons donner pour absorber les nouveaux besoins qui se font jour dans tous les départements.

En conclusion, les commissaires du groupe libéral-radical vous recommandent d'accepter les comptes tels que présentés par le Conseil d'Etat, ainsi que le rapport de notre commission.

Position du groupe socialiste

Pour les membres socialistes de la CGF, les comptes 2011 présentent un résultat encourageant – un bénéfice est toujours bon à prendre – des éléments positifs, mais également des aspects insatisfaisants.

Le résultat 2011 est fortement influencé par diverses écritures de bouclement. Plusieurs éléments ont permis de réaliser finalement un résultat positif. Il s'agit de la dissolution de la provision pour l'Université d'un montant de 12 millions de francs, dissolution d'autres provisions pour 25,2 millions de francs et d'un agio sur le remboursement du capital de dotations de la BCN pour 25 millions de francs.

D'autres éléments ont péjoré le résultat de manière sensible. Il s'agit en particulier de la réduction de la part du canton au bénéfice de la BNS (-22 millions de francs) et de la constitution de provisions (-7,2 millions de francs).

Le groupe socialiste salue particulièrement la réduction sensible de la dette, puisqu'elle diminue en 2011 de 95 millions de francs pour s'établir à 1,2 milliard de francs au 31 décembre. Cette dette a diminué de plus de 30% entre 2005 et 2011; ce résultat est encourageant. Il influence également positivement les comptes d'exploitation par une diminution constante des charges d'intérêts passifs, en diminution depuis 1998. Entre 2010 et 2011, la diminution est de 4,5 millions de francs, soit près de 12%.

Les charges sont bien contrôlées, tant au niveau du personnel qu'au niveau des biens, services et marchandises. Les investissements réalisés durant l'année passée se montent à plus de 76 millions de francs. L'écart entre les budgets et les comptes d'investissement est en diminution. Nous remercions le Conseil d'Etat, tous les chefs de service et tous les collaborateurs de l'Etat pour les efforts faits pour permettre ce résultat.

Au niveau des recettes, l'augmentation de revenus de l'imposition des personnes morales est à souligner.

Dans les aspects plus négatifs, le groupe socialiste exprime son inquiétude quant à la stagnation du rendement de l'imposition des personnes physiques. Certes, il y a une augmentation de 3,5

millions de francs entre 2010 et 2011, mais le résultat est inférieur aux prévisions budgétaires de 8,5 millions de francs.

Enfin les commissaires socialistes relèvent l'écart à nouveau très important (trop important) entre la 2^{ème} évaluation intermédiaire, à fin septembre, qui laissait entrevoir un déficit de 37 millions de francs, et le résultat final positif de 3 millions de francs. Si certains éléments ne pouvaient effectivement pas être prévus, un écart de 11 millions de francs au niveau des charges de personnel n'est pas acceptable, dans la mesure où ces charges peuvent être calculées assez précisément trois mois avant le bouclage. Ils demandent que des outils soient développés, afin de permettre des évaluations intermédiaires plus précises.

Le groupe socialiste acceptera les comptes 2011, ainsi que les rapports du Conseil d'Etat et de la commission de gestion et des finances.

Position du groupe PopVertsSol

Le groupe PopVertsSol salue le bon résultat des comptes 2011 présenté par le Conseil d'Etat.

Cet élan doit toutefois être pondéré dans la mesure où s'il est positif, cela est dû en particulier à la dissolution de réserves. Sans cela, c'est un chiffre négatif de 27 millions de francs qui apparaîtrait.

Toutefois et à l'instar du Conseil d'Etat nous pouvons dire que ces montants provisionnés étaient bien existants dans les comptes de l'Etat.

Cet exercice ne pouvant être répété pour une telle somme, cela laisse entrevoir des années nettement plus difficiles sur le plan budgétaire.

Un problème est toujours bien présent en ce qui concerne l'impôt des personnes physiques qui ne se porte pas aussi bien qu'on aurait pu l'espérer avec la reprise. En effet, les recettes sont de 8,6 millions de francs inférieures au budget.

L'impôt des personnes morales reflète quand à lui la bonne santé actuelle de l'économie et de ses effets sur les entreprises du canton. Celui-ci ne compense toutefois pas l'insuffisance de rentrées des personnes physiques puisqu'il dépasse de 5 millions de francs le montant prévu au budget.

Une bonne nouvelle doit être retenue concernant la dette puisque celle-ci a pu être réduite de 95 millions de francs.

Même en éprouvant une certaine satisfaction au vu de ces résultats, le groupe PVS reste très inquiet de l'avenir au vu des grands projets qui devraient voir le jour et d'importantes charges dues en particulier à la recapitalisation de Prévoyance.ne.

Nous nous opposerons fermement à ce que ces financements se fassent, comme le désirent certains, sur la base de seules économies qui péjoreront les prestations destinées à la population. Nous attendons du Conseil d'Etat des propositions plus imaginatives, notamment qui améliorent aussi les recettes. Nous en ferons nous-mêmes le cas échéant.

Position du groupe UDC

Au terme des travaux de la commission, les commissaires du groupe UDC peuvent faire les constatations et déclarations suivantes:

A première vue, on pourrait être satisfait d'un excédent de revenus de 3 millions de francs. Malheureusement, ce résultat positif est l'arbre qui cache la forêt.

La réalité, c'est ce que nous pouvons lire en page 6 du rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les comptes 2011: "L'agio de 25 millions de francs enregistré sur le remboursement du capital de dotations de la BCN ainsi que les variations de réserves et provisions, relativisent le résultat positif du compte de fonctionnement, sans ces opérations, le résultat présenterait un déficit de 52 millions de francs".

Notre groupe avait mis de l'espoir dans l'engagement de M. Randin pour amener des pistes pour redresser les finances de l'Etat, apporter des réformes structurelles et mettre en place des contrats de prestations dont notre canton a tellement besoin. Malheureusement, cet homme qui a fait ses preuves par le passé dans le canton de Vaud n'a pas été écouté et il a préféré s'en aller plutôt que de continuer à brasser de l'air avec des personnes qui ne veulent surtout rien changer.

Depuis de nombreuses années, le groupe UDC déplore une fiscalité extrêmement élevée dans notre canton, et maintenant, même le chef du service des contributions exprime son inquiétude face aux nombreux départs de contribuables sous d'autres cieux plus cléments, puisque nous perdons 30 millions de francs de revenus par an, ce qui correspond à 10 millions de francs de

recettes fiscales en moins, et ce n'est pas le projet de révision fiscale proposée par le gouvernement qui stoppera le départ des bons contribuables de notre canton.

Les charges augmentent aussi de façon inquiétante dans de nombreux domaines. Nous citerons simplement trois exemples:

- Le département de la santé et des affaires sociales nous coûte à nouveau plus cher. Par rapport aux comptes 2010, les charges de ce département sont en hausse de 50,4 millions de francs, soit 8,9% de plus. La situation de l'aide sociale s'est fortement dégradée par rapport aux années 2009/2010, puisque les nouveaux dossiers sont en augmentation de 23,5%.
- Dans le département de l'éducation, de la culture et des sports, nous relevons la mauvaise gestion des coûts liés à l'orthophonie, puisqu'en 2011, nous avons voté un crédit supplémentaire de 1,6 million de francs et qu'au bouclage de la même année, des écritures transitoires ont été passées pour 1,5 million de francs, ce qui fait au total pas moins de 3,1 millions de francs de charges comptabilisées en plus en 2011 pour ce seul domaine.
- Au niveau du Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP), l'Etat a dû créer une provision de 1,6 million de francs liée à des pertes plus importantes que prévues, alors que l'année passée, nous avons amorti 4,5 millions de francs de charges pour cet établissement. Malheureusement, les années se suivent et se ressemblent!

Tout ceci amène un résultat global qui se solde par une insuffisance de financement de 31,9 millions de francs!

Si quelques petits efforts ont été consentis, il reste encore un énorme travail à faire et des restructurations importantes s'imposent surtout dans le domaine de la santé et du social.

D'autre part, si l'Etat entretenait convenablement ses infrastructures, le résultat des comptes de fonctionnement seraient nettement plus mauvais. Le retard d'entretien accumulé ces dernières années pour nos bâtiments et nos routes se paiera un jour très cher par les générations futures.

Quand viendra le jour où l'ensemble des partis politiques tireront à la même corde pour entamer les réformes nécessaires et indispensables à notre canton?

En conclusion, le groupe UDC n'est pas satisfait du résultat des comptes 2011, bien qu'il reflète la réalité. Néanmoins, il est fort probable que la majorité du groupe acceptera à contrecœur ces comptes, car les accepter ou les refuser ne changera malheureusement rien, puisque nous nous prononçons sur ce qui a déjà été dépensé.

5.2. Vote final

Au vote final, le décret portant approbation des comptes et de la gestion 2011 est adopté à l'unanimité.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité le 27 mars 2012.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 27 mars 2012

Au nom de la commission de gestion
et des finances:

Le président,
B. HURNI

Le rapporteur,
F. FIVAZ

Décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2011

Le Grand Conseil de la République et canton de Neuchâtel,

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 20 février 2012, et de la commission de gestion et des finances,

décède:

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'Etat, les comptes de l'exercice 2011, à savoir:

<i>Compte de fonctionnement</i>	Fr.	Fr.
Total des charges	1.950.927.686,19	
Total des revenus		1.953.894.274,99
Excédent de revenus	2.966.588,80	
<i>Compte des investissements</i>		
Total des dépenses	112.842.184,91	
Total des recettes		36.264.069,19
Investissements nets		76.578.115,72
Investissements nets	76.578.115,72	
Amortissements à charge du compte de fonctionnement		73.561.313,20
Solde reporté à l'actif du bilan		3.016.802,52

Compte de variations de la fortune ou du découvert et bilan
au 31 décembre 2011, tels qu'ils figurent à la suite des comptes budgétaires
de l'exercice 2011.

Art. 2 La gestion du Conseil d'Etat, durant l'exercice 2011, est approuvée.

Art. 3 Le présent décret n'est pas sujet au référendum.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,

TABLE DES MATIERES

	<i>Pages</i>
1. INTRODUCTION	1
2. CONSIDERATIONS DU CONSEIL D'ETAT	2
2.1. Appréciation générale des comptes	2
2.2. Compte de fonctionnement	2
2.3. Compte des investissements	2
2.4. Financement et évolution de la dette	2
2.5. Variation du découvert et fortune des fonds	2
2.6. Suivi et évaluation de la planification financière	2
3. CONSIDERATIONS DE LA COMMISSION	3
4. EXAMEN DES COMPTES ET DE LA GESTION PAR DEPARTEMENT	3
4.1. Autorités	3
4.1.1. Rapport de la sous-commission DJSF sur les comptes	3
4.1.2. Rapport de la sous-commission DJSF sur la gestion	4
4.2. Contrôle cantonal des finances	5
4.2.1. Rapport de la sous-commission DJSF sur les comptes	5
4.2.2. Rapport de la sous-commission DJSF sur la gestion	5
4.3. Autorités judiciaires	5
4.3.1. Rapport de la sous-commission DJSF sur les comptes	5
4.4. Département de la justice, de la sécurité et des finances	6
4.4.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes	6
4.4.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion	11
4.4.3. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière	13
4.5. Département de la santé et des affaires sociales	13
4.5.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes	13
4.5.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion	18
4.5.3. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière	19
4.6. Département de la gestion du territoire	20
4.6.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes	20
4.6.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion	23
4.6.3. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière	25
4.7. Département de l'économie	25
4.7.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes	25
4.7.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion	34
4.7.3. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière	34
4.8. Département de l'éducation, de la culture et des sports	34
4.8.1. Rapport de la sous-commission sur les comptes	34
4.8.2. Rapport de la sous-commission sur la gestion	40
4.8.3. Thèmes spécifiques abordés en commission plénière	40
5. POSITIONS DES GROUPES ET VOTE FINAL	41
5.1. Positions des groupes	41
5.2. Vote final	43
Décret portant approbation des comptes et de la gestion l'exercice 2011	44